



Encres

DUBUIT

RAPPORT ANNUEL

2017

SOMMAIRE

1	RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2018	1
1.1	Situation et activité du Groupe au 31 décembre 2017	1
1.1.1	Faits marquants de l'exercice 2017 clos le 31 décembre 2017	1
1.1.2	Situation et activité du Groupe Encres DUBUIT au cours de l'exercice écoulé	2
1.1.3	Bilan consolidé	5
1.1.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	6
1.1.5	Evolution du périmètre de consolidation	6
1.1.6	Perspectives 2018 et évènements postérieurs à la clôture	6
1.2	Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA	7
1.2.1	Compte de résultat et bilan d'encres DUBUIT SA	7
1.2.2	Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 – approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)	7
1.2.3	Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)	7
1.2.4	Situation financière de la société encres DUBUIT SA	7
1.2.5	Délais de paiement fournisseurs et clients.	7
1.2.6	Activité en matière de recherche et de développement	11
1.2.7	Succursales existantes	11
1.2.8	Dividendes	11
1.2.9	Perspectives d'avenir	11
1.3	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	11
1.4	Mandats de membres du conseil de surveillance et enveloppe de jetons de présence	11
1.5	Les commissaires aux comptes	12
1.6	Informations concernant le capital	13
1.6.1	Capital de la société	13
1.6.2	Actionnariat salarié	13
1.6.3	Délégations et autorisations financières soumises à la prochaine Assemblée Générale	15
1.7	Filiales et participations	18
1.8	Approbation et/ou ratification des conventions réglementées (quatrième résolution)	20
1.9	Facteurs de risques	20
1.9.1	Risques juridiques (liés aux réglementations)	20
1.9.2	Risques industriels et environnementaux	21
1.9.3	Risques de crédit	21
1.9.4	Risques opérationnels	22
1.9.5	Risques de marché	22
1.10	Autres informations	23
2	COMPTES CONSOLIDES 2017 (normes IFRS)	25
2.1	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période	26
2.2	Etat de la situation financière (bilan)	28
2.3	Tableau de flux de trésorerie	30
2.4	Variation des capitaux propres consolidés	31

2.5	Annexes des comptes consolidés	32
3	COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	75
3.1	Les états financiers	75
3.2	Annexes des comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2016)	80
3.2.1	Evènements significatifs	80
3.2.2	Principes, règles et méthodes comptables	81
3.2.3	Notes sur les comptes annuels	85
4	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	103
4.1	Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2017	103
4.2	Le conseil de surveillance	103
4.2.1	Composition	103
4.2.2	Liste des mandats et autres fonctions	105
4.3	Le Directoire	106
4.4	Le capital social	106
4.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une filiale	108
4.6	Assemblée Générale du 22 juin 2018	108
4.7	Descriptif du programme de rachat d'Actions	114
5	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	116
5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	116
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	119
5.3	Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	122

1 RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément aux dispositions de la l'article L225-100 du Code de commerce et aux stipulations statutaires pour vous rendre compte de l'activité de la société Encres DUBUIT au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1.1 Situation et activité du Groupe au 31 décembre 2017

Le Groupe dont nous décrivons l'activité comprend les sociétés Encres DUBUIT SA, SCREEN MESH, SOFTIM, TINTAS DUBUIT, DUBUIT Canada, QUEBEC INC, Encres DUBUIT SHANGHAI, DUBUIT BENELUX, PUBLIVENOR, ALL INKS, DUBUIT Shanghai Co et DUBUIT OF AMERICA.

1.1.1 Faits marquants de l'exercice 2017 clos le 31 décembre 2017

a) Transfert des actions d'Encres DUBUIT sur Euronext Growth

La société est cotée depuis le 3 mars 2000 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 décembre 2017.

b) Situation au Brésil

Le Groupe rappelle que la société Encres DUBUIT a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT ; le règlement du prix devant se faire sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'Encres DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées. Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires) et à l'établissement des contrats de locations sont finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT et le désengagement de la responsabilité du Groupe dans les affaires brésiliennes ne sont pas remis en cause, à ce jour.

L'opération brésilienne a pu être dénouée comptablement dans les comptes consolidés et comptes sociaux clos au 30 septembre 2015. Les deux immeubles, reçus en paiement du prix de la participation, ont été comptabilisés en « immeubles de placement » selon IAS 40 car les flux de trésorerie attendus pour ces actifs immobiliers sont largement indépendants des autres actifs détenus par le groupe. En effet, ces immeubles reçus en indemnisation sont assortis de contrats de location. Les immeubles pourront être cédés à terme selon les opportunités de marchés, les locataires ayant abandonné la volonté de signer un compromis de vente sur l'immeuble de Pinda.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres DUBUIT. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 93 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée 1,7 million de réals soit 431 mille euros.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société a fait appel à ses avocats afin de gérer au mieux ces nouveaux litiges et l'état d'avancement des procédures ne permet pas la constitution d'une provision.

1.1.2 Situation et activité du Groupe Encres DUBUIT au cours de l'exercice écoulé

1.1.2.1 L'activité – données non comparables

Nous vous rappelons que ce nouvel exercice social est désormais calé sur l'année civile, selon la résolution de l'assemblée générale du 27 septembre 2016. Ce changement de périodicité entraîne un décalage avec la période de référence N-1 (calculée sur 15 mois, d'octobre 2015 à fin décembre 2016).

Nous avons repris la décomposition des données sur 15 mois présentées dans le rapport financier 2015/2016 afin de permettre une analyse des données à durée comparable (12 mois).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le groupe Encres DUBUIT a généré un chiffre d'affaires de 22,307 millions d'euros contre 26,252 millions d'euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

Chiffre d'Affaires (en milliers d'euros)	Au 31/12/2017		Au 30/09/2016*	Du 1/10/2016 au 31/12/2016	Au 31/12/2016	
	12 mois	En % CA	12 mois	3 mois	15 mois	En % CA
France	7 168	32%	7 100	1 614	8 714	33%
Europe	6 308	28%	5 978	1 476	7 454	28%
Asie	7 698	35%	6 043	2 406	8 449	32%
Amérique du Nord	691	3%	825	282	1 107	4%
Afrique, Moyen-Orient	425	2%	455	73	529	2%
Amérique du Sud	2	0%	0	0	0	
Océanie	14	0%		0		
Total Chiffre d'affaires	22 307		20 401	5 851	26 252	
Evolution en pourcentage du chiffre d'affaires par rapport au 30/09/2016		9,3%				

* Chiffres non audités

France et Europe : pour ces deux zones, qui représentent 60% du chiffre d'affaires du groupe, les résultats font ressortir une nette progression des marchés européens hors France. Ce dynamisme, porté par la filiale belge d'Encres DUBUIT, provient de la vente d'équipements pour l'industrie textile. Le marché espagnol reste également bien orienté. En France, enfin, les ventes enregistrent une légère progression et génèrent 32,1% du CA total.

En Asie : portée par la demande d'encres techniques destinées au marché du Touch Panel, qui s'est fortement accélérée en 2017, la zone Asie reste le moteur de la croissance du groupe. En dépit de l'effet défavorable des taux de change, les ventes y ont progressé de 27 % (taux de change variable et durée comparable).

Amérique du Nord : les ventes sur le marché nord-américain reculent de 16 % en 2017. Cette contre-performance, liée à la faiblesse du nombre de machines vendues, entraînant un effet de base négatif, ne remet pas en cause le potentiel de cette zone pour Encres DUBUIT, notamment sur le marché des machines et des consommables pour la sérigraphie.

Afrique / Moyen-Orient : Les ventes sur la zone moyen-orientale progressent moins rapidement que prévu. Le bureau commercial libanais, ouvert en septembre 2015, doit faire face au fort ralentissement du marché iranien et à l'incertitude liée aux risques qui pèsent dans ce pays sur les transactions bancaires effectuées en dollars américains.

1.1.2.2 Marge brute, Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Les données des deux exercices présentés ci-dessous, ne sont pas comparables car elles ne sont pas fondées sur les mêmes durées. Nous fournissons une décomposition des données sur 15 mois afin de permettre une analyse à période comparable.

Compte de résultat proforma

Données consolidées en milliers d'euros	Janv-17 à Dec-17	Oct.-15 à Sept.-16	Oct-16 à Dec-16	oct.-15 à Déc.-16	Variat° (K€)	Variat° en %
	- 12 mois - <i>données auditées</i>	- 12 mois - <i>données non auditées</i>	- 3 mois - <i>données non auditées</i>	- 15 mois - <i>données auditées</i>	2017 (12 mois) vs 2015/2016 (15 mois)	
Chiffre d'affaires	22 307	20 402	5 850	26 252	-3 945	-15,0%
- Coûts des biens et services vendus	- 8 481	- 7 278	- 2 087	- 9 365	884	-9,4%
Marge brute	13 826	13 124	3 763	16 887	-3 061	-18,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	62,0%	64,3%	64,3%	64,3%		
Résultat opérationnel courant	1 506	1 492	538	2 030	-524	-25,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,75%	7,31%	9,20%	7,73%		
Résultat opérationnel	1 533	1 407	544	1 951	-418	-21,4%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,87%	6,90%	9,30%	7,43%		

A ce jour, les procédures d'audit sur les comptes 2017 sont effectuées.

La marge brute (chiffres d'affaires moins coûts des biens et des services vendus) ressort à 13,8 millions d'euros et représente 62 % du chiffre d'affaires contre 64% sur la période précédente. La perte des 2 points de marge s'analyse comme suit :

- Une Hausse du prix de certaines matières premières non répercutée sur le prix de vente au 31 décembre 2017, et
- Une Augmentation significative des coûts d'affrètement et de frais de douane sur la filiale chinoise.

Malgré la perte de 2 points de taux de marge, le résultat opérationnel courant se maintient et ressort à plus 1,506 million d'euros. Il représente 6,75 % du chiffres d'affaires contre 7,73 % au 31 décembre 2016, du fait d'une bonne maîtrise des dépenses opérationnelles.

Après comptabilisation des autres produits et charges non courants pour plus 27 mille euros, le Résultat opérationnel s'élève à 1,533 million d'euros (6,9 % du chiffre d'affaires) en base publiée.

1.1.2.3 Résultat financier du Groupe

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
	12 mois	15 mois	
Produits des placements nets	0	0	
Intérêts et charges assimilées	-19	-47	-59,6%
Coût de l'endettement financier net	-19	-47	-59,6%
Produits financiers	0	258	
Charges financières	-239	-93	157,0%
Autres produits et charges financiers	-239	165	-244,8%
Résultat financier	-258	118	-318,6%

Le résultat financier au titre de l'exercice 2017 est une perte de 258 mille euros principalement due aux écarts de change constatés dans les comptes annuels de chaque entité étrangère.

La charge financière nette liée au coût de l'endettement financier s'élève à 19 mille euros. La dette du groupe étant principalement à taux fixe, l'impact de la baisse des taux d'intérêts n'est pas significatif.

1.1.2.4 Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 est de 439 mille euros et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés est de 28,5 %. L'impôt courant correspond à l'impôt société calculé sur le bénéfice des filiales chinoises (287 K€), espagnole (3 K€) et belge (81K€).

1.1.2.5 Résultat net part de Groupe

Le résultat net part de Groupe au titre de l'exercice 2017 s'établit à 834 mille euros en baisse par rapport à 2016 (1,636 million d'euros). Cette variation négative provient principalement de la durée exceptionnelle de 15 mois de l'exercice précédent (3 mois d'activité supplémentaires liés à la modification de la date de clôture de l'exercice au 31 décembre),

En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par actions s'établit à 0,266 euros par action contre 0,525 euros au titre de 2015/2016.

1.1.3 Bilan consolidé

1.1.3.1 Les capitaux propres

Les capitaux propres part de Groupe s'élèvent au 31 décembre 2017 à 21,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2016 les capitaux propres part de Groupe s'élevaient à 20,7 millions d'euros. La variation des capitaux propres part de Groupe au cours de l'exercice 2017 représente 583 mille euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour plus 834 mille euros,
- Gains et perte comptabilisés en capitaux propres (variation des écarts de conversion) moins 304 mille euros,
- Variations sur les titres auto-détenus et plan d'attribution d'actions gratuites pour plus 54 mille euros.

1.1.3.2 Actifs non courants et immobilisations corporelles

Les actifs non courants (en valeur nette) s'élèvent à 10 millions d'euros (contre 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se décomposent ainsi :

- Immobilisations corporelles : 6,4 millions d'euros,
- Immeubles de placement : 1,00 million d'euros,
- Ecart d'acquisition : 432 mille euros,
- Immobilisations incorporelles : 1,68 million d'euros,
- Immobilisations financières : 206 mille euros,
- Impôts différés actifs : 282 mille euros.

1.1.3.3 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (clients + stocks + impôt courant – fournisseurs) au 31 décembre 2017 est un besoin de 5,483 millions d'euros en augmentation de 258 mille euros par rapport au 31 décembre 2016 (5,225 millions d'euros). Cette augmentation est due aux écarts de conversion et à une variation du besoin de 322 mille euros (voir note 26 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.1.3.4 Dette financière nette

La dette financière nette (dettes financières brutes – trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2017 à moins 6,878 millions d'euros en augmentation de 805 mille euros par rapport au 31 décembre 2016 (moins 6,073 millions d'euros).

L'endettement net de 6,878 millions d'euros se répartit ainsi :

- Disponibilité pour 7,342 millions d'euros,
- Emprunts à taux fixe pour 464 mille euros.

1.1.3.5 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2017 représentent 485 mille euros contre 480 mille euros au 31 décembre 2016.

1.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 1,354 million d'euros en 2017. Ce flux de trésorerie généré par l'activité est inférieur de 472 mille euros par rapport à celui de 2016.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2017 un décaissement net de 405 mille euros. Ce flux inclut l'acquisition de matériel industriel.

Le flux de financement s'élève à plus 24 mille euros pour l'exercice 2017.

Ce flux se compose notamment :

- Des emprunts contractés dans le cadre du retraitement des contrats de crédit-bail pour 76 mille euros,
- 73 mille euros liés aux avances reçues suite à la mise en place d'un contrat d'assurance prospection COFACE,
- Des remboursements d'emprunts pour 164 mille euros.

1.1.5 Evolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas de modification du périmètre sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

1.1.6 Perspectives 2018 et évènements postérieurs à la clôture

❖ Perspectives 2018

Pour 2018, le groupe compte sur une redynamisation de son activité en Chine notamment par de nouvelles opportunités commerciales sur les marchés des encres techniques destinées au touch panel et sur les marchés des encres d'impression numérique.

Le Groupe poursuit son développement à l'international et plus précisément en Afrique et au Moyen-Orient.

❖ Evènement postérieur

Il n'y a eu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice.

1.2 Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA

1.2.1 Compte de résultat et bilan d'encres DUBUIT SA

La société Encres DUBUIT SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2017 a réalisé un chiffre d'affaires de 12,804 millions d'euros et un bénéfice net de 1,172 million d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève pour la période à plus 244 mille euros (plus 1,9 % du Chiffre d'affaires) contre plus 83 mille euros au 31 décembre 2016 (moins 0,6 % du chiffre d'affaires). L'amélioration du résultat d'exploitation est directement liée à la baisse des coûts d'approvisionnement et de la masse salariale. La marge brute (chiffre d'affaires – consommation des matières) représente 61,8 % du chiffre d'affaires contre 62 % sur la période précédente et s'élève à 7,990 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le résultat financier est positif de 709 mille euros au 31 décembre 2017 contre plus 472 mille euros au 31 décembre 2016.

Ainsi le Résultat courant avant impôts au 31 décembre 2017 s'élève à plus 954 mille euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à plus 96 mille euros.

Le résultat net du 31 décembre 2017 s'élève à plus 1,172 million d'euros contre plus 1,050 million d'euros au 31 décembre 2016.

1.2.2 Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 – approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un bénéfice de 1 171 911,41 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 836 785 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 16 118 euros et l'impôt correspondant (à 28 %), soit 4 513 euros.

1.2.3 Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2017, soit la somme de 1 171 911,41 euros, en totalité au compte Report à nouveau, qui serait ainsi porté de (2 076 497,07) euros à un montant débiteur de (904 585,66) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende ni revenu au cours des trois derniers exercices.

1.2.4 Situation financière de la société encres DUBUIT SA

Encres DUBUIT SA dispose d'une trésorerie de 3,546 millions d'euros. Ce montant intègre des placements de trésorerie à hauteur de 1,021 million d'euros et des actions propres faisant l'objet d'un plan d'attribution d'actions gratuites pour 36 mille euros.

Le solde de la dette financière pour l'exercice 2017 s'élève à 193 mille euros.

Au cours de la période, Encres DUBUIT a perçu au titre d'une assurance prospection contractée auprès de la COFACE une avance de 72 mille euros et a procédé à 74 mille euros de remboursement de dettes financières.

1.2.5 Délais de paiement fournisseurs et clients.

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance - au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 - sont présentés dans les tableaux figurant ci-après.

Les données pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont présentées selon le nouveau format préconisé. Les données présentées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 sont présentées sous l'ancien format.

31 décembre 2017 :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées					92						730
Montant total des factures concernées TTC	93	30	0	165	288	617	66	137	362	1 182	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1,15%	0,37%	0,00%	2,04%	3,56%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						4,82%	0,52%	1,07%	2,82%	9,23%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : négociés avec chaque fournisseur - Délais légaux : 45 jours fin de mois					- Délais contractuels : alloués en fonction de la cotation du client - Délais légaux : 45 jours fin de mois					

Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres cumulé de factures concernées											
Montant cumulé des factures concernées HT											
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année											
Pourcentage du montant total HT des factures émises dans l'année											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

Néant

31 Décembre 2016 : (ancienne présentation)

Etat des dettes Fournisseurs de ENCRES DUBUIT au 31/12/2016					
En €	Dettes échues				Dettes non échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	> à 90 jours	
Total des dettes fournisseurs au 31/12/2016	96 558,82	4 157,13	66 839,85	7 334,09	815 853,85
Nombre de factures	40	3	3	51	
Montant HT des factures	81 346,87	3 464,28	66 641,88	3 411,54	
% (Montants HT/somme achats)	0,93	0,04	0,76	0,04	

Etat des créances Clients de ENCRES DUBUIT au 31/12/2016					
En €	Créances échues				Créances non échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	> à 90 jours	
Total des créances clients au 31/12/2016	551 716,29	139 547,52	79 378,25	135 416,43	1 721 312,95
Nombre de factures	269	64	20	100	
Montant HT des factures	520 805,48	127 310,72	69 022,63	132 034,62	
% (Montants HT/CA)	3,71	0,91	0,49	0,94	

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Encres DUBUIT SA consacre plus de 5% de son chiffre d'affaires à l'activité de recherche et développement. Le laboratoire de recherche et développement est installé en France sur le site de production de Mitry Mory (77). Il pilote et coordonne les équipes de recherche présentes au siège et dans les filiales.

Aujourd'hui, une douzaine de personnes est affectée directement à la recherche, au développement et à l'assistance technique suivant 3 axes :

- La mise au point de nouvelles gammes de produits pour des marchés futurs en relation avec le marketing,
- L'amélioration de produits existants afin d'augmenter leur polyvalence ou de diminuer leur coût,
- La création de produits spécifiques répondant à un cahier des charges client.

1.2.7 Succursales existantes

La Société dispose d'établissements secondaires dans les villes suivantes :

- Lille,
- Lyon,
- Noisy.

1.2.8 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune distribution de dividendes ni autres revenus n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

1.2.9 Perspectives d'avenir

Pour l'année 2018, Encres DUBUIT SA favorise la croissance interne et maintient sa stratégie de développement au travers :

- d'une part le développement de nouveaux marchés à l'international en Asie, en Afrique et au Moyen Orient, et,
- d'autre part en renforçant sa présence commerciale en Europe afin de gagner des parts de marché sur la concurrence.

1.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Il n'y a aucune opération réalisée sur les titres par les dirigeants.

1.4 Mandats de membres du conseil de surveillance et enveloppe de jetons de présence

Lors de la prochaine Assemblée Générale, il sera demandé aux actionnaires de statuer sur les éléments suivants

- **Mandats des membres du conseil de surveillance (*cinquième à huitième résolutions*)**

Nous vous rappelons que les mandats de membres du conseil de surveillance de Madame Francine Dubuit et de Monsieur François Dubuit arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de six années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats de membres du conseil de surveillance de Madame Francine Dubuit et de Monsieur François Dubuit.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Conseil de surveillance a constaté, dans sa réunion du 4 avril 2018, la démission de Monsieur Michel Rigaud de son mandat de membre du conseil de surveillance à effet au 15 février 2018.

Nous vous proposons de bien vouloir procéder à la nomination de deux nouveaux membres du conseil de surveillance : Messieurs Kha DINH et Pascal QUIRY pour une durée de six années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- Curriculum vitae des deux nouveaux membres du conseil de surveillance

- Monsieur Kha DINH

Diplômé de maîtrise de Biologie cellulaire et physiologie, mention génétique de Paris VI, Monsieur Kha DINH est marié et père d'un enfant. Il a 45 ans.

Depuis 1997, monsieur Kha DINH s'est spécialisé dans la programmation informatique et plus précisément la pratique des outils liés au réseau.

Monsieur Kha DINH est salarié de la société Encres DUBUIT depuis le 5 décembre 2006. Il est en charge de la maintenance du site internet.

- Monsieur Pascal QUIRY

Monsieur Pascal QUIRY est professeur de finance à HEC Paris, titulaire de la chaire BNP Paribas, où il enseigne dans les programmes de la grande école, du MBA et de l'*executive education* ; il a été élu meilleur professeur d'HEC en 2013.

Il est co-auteur du Vernimmen (chez Dalloz en français et chez Wiley en anglais), l'ouvrage de référence en finance d'entreprise pour les professionnels et les étudiants, de son site, de ses lettres mensuelles, de ses applications et de ses versions électroniques en français et en anglais. Il est auteur depuis 2000 chez Crossknowledge de modules de e-learning. Il a conçu et réalisé les deux premiers MOOC en français d'analyse financière et d'évaluation d'entreprise suivis par 30 000 participants.

Ancien *managing director* au département fusion acquisition de BNP Paribas où il dirigeait les équipes d'exécution européennes et américaines (180 professionnels), il est depuis 2013 fondateur du fonds d'investissement Monestier Capital qui prend des participations minoritaires dans des *start-up* ou des PME en développement.

Diplômé d'HEC Paris, docteur *honoris causa* de l'université de Moscou, Pascal QUIRY est marié et père de quatre enfants. Il a 55 ans.

Pascal QUIRY ainsi que son épouse sont grands donateurs à la Fondation HEC et membres du comité de levée de fonds.

1.5 Les commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet SEC 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Société B&A Audit

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.6 Informations concernant le capital

1.6.1 Capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2017 plus de 2%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales (hors auto détention).

	Personne détenant plus de :	DUBUIT INTERNATION AL SARL (*)	Famille DUBUIT (**)	Sous total DUBUIT	M. DUMINY
31/12/2016	% du capital	40,24%	20,88%	61,12%	1,65%
	% des droits de votes	50,39%	26,14%	76,53%	2,07%
31/12/2017	% du capital	40,24%	20,88%	61,12%	n/a
	% des droits de votes	50,54%	26,22%	76,76%	n/a

(*) Société contrôlée par M. et Mme DUBUIT

(**) Dont M. Jean-Louis DUBUIT qui détient en son nom 17,05 % du capital et 21,25 % de droits de vote au 31 décembre 2017

1.6.2 Actionariat salarié

Au 31 décembre 2017, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société moins de 1% du capital et des droits de vote.

Le Directoire en date du 28 juillet 2016 a décidé, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale tenue le 27 novembre 2015, d'attribuer gratuitement à Monsieur Pierre Blaix, Directeur Commercial et Marketing Groupe, 10 500 actions de la Société Encres Dubuit, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et du respect d'une condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le 1^{er} aout 2018, sous réserve du respect des conditions d'attribution. Dès leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement ne seront soumises à aucune obligation de conservation. Les actions gratuitement attribuées au bénéficiaire seront des actions ordinaires existantes ou nouvelles.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la société n'était détenue au 31 décembre 2016 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 12 décembre 1988.

❖ Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société en cours de l'exercice 2017

- ❖ du **contrat de liquidité** signé avec la société de Bourse Gilbert Dupont :
 - Nombre d'actions achetées : 38 530 titres
 - Cours moyen d'achat : 4,7876 € soit un montant total de 184 467,51 euros
 - Nombre d'actions vendues : 39 174 titres
 - Cours moyen de vente 4,7555 € soit un montant total de 186 293,18 euros

Au 31 décembre 2017, la Société détient 1 219 titres au travers du contrat de liquidité représentant 0,038 % du capital de la société.

❖ **Du programme de rachat d'actions** aucun mouvement n'a eu lieu sur la période

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions détenu directement par la société Encres DUBUIT est de 145115 titres (dont 10 500 titres affectés à un plan d'attribution d'actions gratuites) représentant 4,62 % du capital.

La valeur évaluée au cours d'achat s'élève à 720 640,62 euros (dont 35 700 euros au titre de l'attribution gratuite d'actions).

La valeur évaluée au cours du 31 décembre 2017 s'élève à 732 332,63 euros.

Les actions auto-détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réallocation au cours de l'exercice 2017.

- Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (*neuvième résolution soumise à l'AG 2018*)

Nous vous proposons, aux termes de la neuvième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRE DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 16 juin 2017 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 12 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 3 769 200 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

1.6.3 Délégations et autorisations financières soumises à la prochaine Assemblée Générale

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler la délégation financière permettant de procéder à des attributions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR au profit d'une catégorie de personnes arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez en annexe 3 le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

Il vous est également demandé de procéder au renouvellement de l'autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions arrivant à échéance afin de pouvoir mettre en place une politique d'actionnariat salarié.

- **Délégation de compétence en vue d'émettre des BSA, BSAANE et/ou BSAAR** (*dixième résolution*)

Il vous est proposé de bien vouloir renouveler la délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour une durée de 18 mois au profit d'une catégorie de personnes.

Cette délégation présenterait les caractéristiques suivantes :

Elle permettrait de procéder à l'émission :

- de bons de souscription d'actions (BSA),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Directoire et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions ENCREs DUBUIT à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de cette délégation seraient fixées par le Directoire lors de leur décision d'émission.

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation seraient susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 150 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ENCREs DUBUIT lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.

Il vous est proposé cette délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR au profit d'une catégorie de personnes afin de permettre à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : Les dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Cette délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Il appartiendrait au Directoire mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

Le Directoire aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus pour :

- procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

• **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (onzième résolution)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur une délégation et une autorisation susceptible de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Directoire à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin

d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation (deuxième résolution)**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons de renouveler l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées et/ou certains mandataires sociaux.

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 7% du capital social au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ; le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer ; décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas

échéant, exigée des bénéficiaires ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

1.7 Filiales et participations

Le groupe Encres DUBUIT propose une offre globale dédiée aux clients du marché de l'impression sérigraphique et numérique à savoir :

- une offre prépresse création d'écrans au travers des sites de tensions d'écrans situés en France et en Belgique,
- la fabrication d'encres au sein de trois sites de production (France, Espagne et Chine). Chaque site est responsable de la conception et de la réalisation des encres formulées pour le marché de l'impression sérigraphique.
- la commercialisation d'accessoires nécessaires à la clientèle.

Les sites de productions sont aussi des sites de commercialisation.

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe comptable et sont repris ci-dessous :

Filiales et sous filiales	Activités	déc.-17	12 mois	déc.-16	15 mois
		CA (*)	Résultat net (*)	CA (*)	Résultat net (*)
Encres DUBUIT (France)	Site production et de commercialisation	12 804	1 172	14 028	1 050
Screen Mesh (France)	Site de tension d'écran	0	-5	0	88
Tintas DUBUIT (Espagne)	Site production et de commercialisation	1 541	9	1 828	-17
Quebec Inc (Canada)	Holding	0	0	0	0
Dubuit Canada (Canada)	Site en-cours de fermeture	0	-2	0	732
Encres Dubuit Shanghai (Chine)	Site détenu par Dubuit Shanghai Co	21	-9	0	-11
Dubuit Shanghai Co (Chine)	Site production et de commercialisation	7 161	834	7 766	1 572
DUBUIT Benelux (Belgique)	Holding	2	-32	3	-56
PUBLIVENOR (Belgique)	Site de commercialisation et de tension d'écrans	2 857	133	3 075	24
ALL INKS (Belgique)	Filiale de distribution de produits numérique (activité abandonnée)	0	-14	12	-163
DUBUIT of America (Etats-Unis)	Site de commercialisation et de tension d'écrans	395	-134	722	-233
Softim (France)	Gestion administrative et comptable de société	0	-1	0	-1

(*) Données exprimées en milliers d'euros et extraites des comptes sociaux non retraitées des opérations intragroupe

1.8 Approbation et/ou ratification des conventions réglementées (quatrième résolution)

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours sont soumises à la présente Assemblée.

Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisée par le Conseil de surveillance n'a été conclue en 2017 et début 2018.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée et qui figure sur le site de la Société.

En outre, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une filiale directe ou indirecte.

Enfin, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont les suivantes :

- Convention conclue avec la Sarl Dubuit International, relative à une sous-location prenant effet le 1er Janvier 1996 au profit de la Sarl Dubuit International ;
- Convention avec la société Publivenor Sprl, relative à un contrat de prestations administratives, dont la mission est l'accompagnement d'Encres Dubuit dans la commercialisation des encres numériques sur le territoire français ;
- Contrat de prestations administratives et comptables avec la société Dubuit International ;
- Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI relative à la signature d'un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres Dubuit s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions salariées, suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société.

Le Conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 16 juin 2017 a approuvé les conventions suivantes :

- Convention de trésorerie conclue avec la société Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie ;
- Bail commercial avec la société SCI Dubuit pour la location d'un bureau d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines Dubuit, dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans.

1.9 Facteurs de risques

1.9.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

L'activité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, le site français de Mitry Mory est soumis dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation réalisées auprès des autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations en particulier des normes ISO. A ce jour les deux sites de production du Groupe (France et Chine) sont certifiés ISO 9001.

Par ailleurs l'activité de fabrication d'encre relevant de la chimie est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociales. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demandes des clients et des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquates dans les comptes annuels. Les directions financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation de la gestion des litiges.

1.9.2 Risques industriels et environnementaux

L'activité de production d'encre de sérigraphie et d'encre numériques ne nécessite pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels,...).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création, le Groupe a eu à faire face à seulement un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

1.9.3 Risques de crédit

Le Groupe présent sur les marchés de la sérigraphie s'adresse à une clientèle variée, qui regroupe des imprimeurs, des distributeurs et des références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2017 à 5,8 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2016). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des

partenariats de longue durée. Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au titre de l'exercice 2017, le Groupe n'a connu aucune défaillance majeure.

1.9.4 Risques opérationnels

- Risques liés à la conjoncture économique : dépendance vis-à-vis du marché de la sérigraphie

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés de l'impression sérigraphique sur lequel le Groupe opère.

Le marché est particulièrement sensible à l'évolution des usages et des modes applicatifs. Dans ce contexte une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses géographies et de ses technologies diversifiant ainsi ses activités.

- Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encre pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

1.9.5 Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 18 de l'annexe des comptes consolidés 2017.

1.10 Autres informations

ANNEXE 1 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	31/12/2016	31/12/2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400
Nbre d'actions ordinaire	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000
Nbre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (HT)	11 413 793	10 649 708	10 766 442	14 027 595	12 803 998
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	378 261	264 836	-3 779 354	770 118	1 275 714
Impôt sur les bénéfices	-90 506	69 570	-11 338	-187 867	-122 383
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	468 767	195 266	-3 768 016	957 985	1 398 097
Montant des bénéfices distribués	néant	néant	néant	néant	ND
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,12	0,08	-1,2	0,245	0,445
Résultat après impôts amortissements et provisions	0,15	0,06	-1,2	0,334	0,373
Dividende attribué	0	0	0	0	ND
Personnel					
Effectif moyen des salariés	68	74	67	72	72
Montant de la masse salariale	2 617 740	2 528 271	2 746 532	3 220 171	2 842 488
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 126 618	1 085 347	1 126 016	1 499 232	1 422 921

ANNEXE 2 - Inventaires des valeurs mobilières de placement détenues en portefeuille

Nombre	Nature	%	Société	Valeur brute
1200	Actions	100%	TINTAS DUBUIT (Espagne)	954 512 €
500	Actions	100%	SCREEN MESH (France)	79 245 €
1637507	Actions	100%	9091-0712 QUEBEC INC (Canada)	1 074 710 €
n/a	Actions	100%	DUBUIT SHANGHAI CO LTD (Chine)	1 839 225 €
6613	Actions	100%	DUBUIT BENELUX	959 735 €
701525	Actions	100%	DUBUIT OF AMERICA	379 600 €
1219	Actions encres DUBUIT (contrat de liquidité)			6 279 €
134615	Actions encres DUBUIT détenues en propre			684 940 €
10500	Actions encres DUBUIT affectées à plan d'attribution gratuite d'actions			35 700 €
	Placement comptes à terme			1 020 500 €
	SICAV de trésorerie			n/a

2 COMPTES CONSOLIDES 2017 (normes IFRS)

Exercice clos au 31 décembre 2017

Encres DUBUIT est une Société Anonyme de droit français, située à Mitry Mory (Seine et Marne).

En parallèle, Encres DUBUIT S.A. exerce une fonction de holding et de coordination stratégique d'une part et, scientifique, industrielle et marketing du Groupe Encres DUBUIT dans le monde d'autre part.

Les filiales développent l'activité du Groupe dans leur pays ou zone d'implantation. A ce titre, elles fabriquent localement (Chine, Espagne) ou importent les produits fabriqués en France pour les commercialiser sur leurs marchés.

Le Groupe Encres DUBUIT opère sur un secteur opérationnel unique : la commercialisation de produits pour le marché de l'impression sérigraphique et digitale.

Les actions de la société Encres DUBUIT sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0004030708, ALDUB) depuis le 11 décembre 2017.

Les comptes détaillés dans ce chapitre présentent les résultats du Groupe Encres DUBUIT dans leur intégralité, toutes filiales confondues.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance du 26 avril 2018.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés a été intégré au présent rapport annuel.

Les données financières présentées dans l'annexe des comptes consolidés sont calculées sur l'année civile 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) conformément à la résolution approuvée lors de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2016, qui a autorisé la société à modifier la date de clôture de son exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2016.

Nous rappelons aux lecteurs que ce changement ne permet pas la comparabilité des données présentées au niveau du compte de résultat net et des notes s'y rapportant du fait de la durée exceptionnelle de 15 mois de l'exercice 2015/2016 (du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016) et de 12 mois pour l'exercice 2017 (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017).

Nous avons repris en note n°7, un compte de résultat proforma (non audité) présenté dans le RFA 2015 / 2016 fondé sur la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 et comparable à 2015 et 2017 en termes de durée.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période

(En milliers d'euros)	Notes	2017 12 mois	2016 *15 mois	2015 12 mois
Chiffre d'affaires	25	22 307	26 252	21 371
Coûts des biens et services vendus		-8 481	-9 365	-7 903
Autres achats et charges externes		-4 262	-5 131	-4 269
Charges de personnel		-7 238	-8 447	-6 499
Impôts, taxes et versements assimilés		-417	-470	-357
Dotations aux amortissements et aux provisions		-716	-1 151	-609
Autres produits et charges d'exploitation		313	342	221
Résultat opérationnel courant	3	1 506	2 030	1 955
Autres produits et charges non courants		27	-79	-37
Amortissement et perte de valeur du goodwill		0	0	0
Résultat opérationnel		1 533	1 951	1 918
Produits des placements nets		0	0	4
Intérêts & charges assimilées		-19	-47	-30
Coût de l'endettement financier net	4	-19	-47	-26
Autres produits et charges financiers	4	-239	165	386
Impôts	5	-439	-433	-769
Part dans le résultat net des MEE		0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		836	1 636	1 509
Gains (pertes) sur cession d'activité abandonnée		0	0	-651
Résultat net		836	1 636	858
Part revenant aux minoritaires		3	-11	-5
Résultat net Part du groupe		834	1 648	864
Résultat net par action part du groupe (en euros)	6	0,266	0,525	0,275
Résultat net par action part du groupe dilué (en euros)	6	0,278	0,550	0,289

*Du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016

Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	2017	2016	2015
	12 mois	<u>15 mois</u>	12 mois
Résultat net consolidé de l'exercice	836	1 636	858
Ecart de conversion	-304	-371	504
Couverture de flux de trésorerie			
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie			
Réévaluation d'actifs disponibles à la vente			
Impôt différé sur réévaluation d'actifs disponibles à la vente			
Total des éléments recyclables en résultat	-304	-371	504
Écarts actuariels			
Impôts différés sur écarts actuariels			
Total des éléments non recyclables en résultat	0	0	0
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	532	1 265	1 362

2.2 Etat de la situation financière (bilan)

Actif		2017	2016	2015
(En milliers d'euros)	Notes	Au 31 déc.	Au 31 déc.	Au 30 sept.
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	8	6 457	6 889	7 550
Immeubles de placement	9	1 008	1 059	1 122
Ecart d'acquisition	10	432	432	2 111
Immobilisations incorporelles	10	1 685	1 688	-
Titres de participation (net)		-	-	-
Titres mises en équivalence		-	-	-
Autres actifs financiers	11	206	188	177
Impôts différés actifs	23	282	194	203
Autres actifs non courants		-	-	-
ACTIF NON COURANT		10 070	10 450	11 163
Stock, produits et services en cours	12	3 666	3 390	3 089
Clients et autres débiteurs	13	5 801	5 294	5 444
Impôt courant	13	-	589	11
Autres actifs courants	13	70	47	51
Produits dérivés ayant une juste valeur positive		-	-	-
Actifs destinés à être vendus		-	-	-
Titres négociables	15	1 422	1 021	953
Trésorerie et équivalents de trésoreries	15	5 920	5 509	4 362
ACTIF COURANT		16 879	15 850	13 909
TOTAL ACTIF		26 950	26 300	25 073

Passif		2017	2016	2015
(En milliers d'euros)	Notes	Au 31 déc.	Au 31 déc.	Au 30 sept.
Capital souscrit	20	1 256	1 256	1 256
Primes d'émission		3 946	3 946	3 946
Réserves		15 025	13 323	12 461
Réserves de conversion		242	546	917
Résultat		834	1 648	864
Capitaux propres - Part Groupe		21 303	20 720	19 445
Intérêts minoritaires		- 27	- 30	- 18
Capitaux Propres		21 277	20 690	19 426
Emprunts long-terme	16	385	313	311
Impôts différés passifs	23	208	132	342
Provision pour retraite	21	301	250	227
Provisions (non courant)	22	457	441	467
Autres passifs non courants		-	-	-
Passif non courant		1 352	1 136	1 347
Emprunts court-terme	16	79	144	245
Fournisseurs et autres créditeurs	14	4 038	4 165	3 735
Impôt courant		160	119	278
Autres passifs courants		16	6	1
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés		-	-	-
Provisions (courant)	22	28	38	40
Passif Courant		4 322	4 473	4 299
TOTAL PASSIF		26 950	26 300	25 073

2.3 Tableau de flux de trésorerie

TFT

(En milliers d'euros)	Notes	2017 Au 31 déc.	2016 Au 31 déc.	2015 Au 30 sept.
Résultat net consolidé		837	1 636	860
Quote-part dans le résultat des co-entreprises		0	0	0
Amortissement et provisions des immobilisations	8 à 11	711	933	687
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	21-22	57	67	-43
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus		19	47	30
Charge d'impôt	5	439	433	769
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur				
Plus et moins-values sur cessions d'actifs nettes d'IS		0	-12	293
Variation des besoins en fond de roulement	26	-322	-483	16
Impôts payés	26	-387	-795	-618
Flux net de la trésorerie d'exploitation		1 354	1 826	1 994
Acquisitions d'immo. Incorporelles		0	-12	0
Acquisitions d'immo.corporelles	8-9	-423	-296	-1 371
Cessions des immo. Incorp. Et Corporelles		16	31	9
Acquisitions d'immo. Financières		-29	-2	-4
Cessions des immo. Financières		31	46	0
Incidences des variations de périmètre	25	0	0	1 062
Produits financiers de trésorerie		0	0	0
Dividendes reçus		0	0	0
Flux net de la trésorerie d'investissement		-405	-233	-304
Augmentation de capital		0	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0	0
Opérations sur actions propres		30	-3	0
Encaissements provenant d'emprunt		177	259	15
Remboursements d'emprunts	15	-164	-364	-296
Intérêts versés		-19	-47	-30
Flux net de la trésorerie de financement		24	-155	-311
Incidences des variations des cours des devises		-160	-223	39
Variation de trésorerie		813	1 215	1 418
Trésorerie ouverture		6 529	5 314	3 898
Trésorerie Clôture	14	7 342	6 529	5 314

2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts des minoritaires	Total
Au 30/09/2014	1 256	3 946	- 754	13 090	560	18 098	- 824	17 274
Résultat au 30/09/2015				864		864	5	859
Dividendes versés					- 2	- 2		- 2
Acomptes sur dividendes						-		-
Variation de capital						-		-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres					504	504		504
Variation des titres auto détenus						-		-
Autres variations				1	11	12		12
Variations de périmètre				124	- 156	- 32	810	778
Au 30/09/2015	1 256	3 946	- 754	14 079	917	19 444	- 19	19 425
Résultat au 31/12/2016				1 648		1 648	11	1 637
Dividendes versés						-		-
Acomptes sur dividendes						-		-
Variation de capital						-		-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 371	- 371		- 371
Variation des titres auto détenus			- 3			- 3		- 3
Autres variations						-		-
Variations de périmètre						-		-
Au 31/12/2016	1 256	3 946	- 757	15 728	546	20 720	- 30	20 690
Résultat au 31/12/2017				834		834	3	837
Dividendes versés				-	-	-	-	-
Acomptes sur dividendes						-		-
Variation de capital						-		-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 304	- 304		- 304
Variation des titres auto détenus			30	25		55		55
Autres variations				-	-	-		-
Variations de périmètre					-	-		-
Au 31/12/2017	1 256	3 946	- 727	16 586	242	21 303	- 27	21 277

La ligne « Variation des titres auto détenus » reprend l'impact de l'annulation des actions Encre DUBUIT auto détenus (145 115 acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et 1 219 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité) et du retraitement lié au plan d'attribution d'actions gratuites en-cours

La ligne variation de périmètre « intérêts des minoritaires » intègre au 30 septembre 2015 :

- Le rachat partiel de la participation du minoritaire de Publivenor au 1^{er} octobre 2014 (-28 K€)
- La quote-part de la réserve consolidée appartenant aux associés minoritaires à la suite de la cession des filiales brésiliennes (838 K€)

2.5 Annexes des comptes consolidés

Note 1. Principaux évènements de la période

a) Transfert des actions d'ENCRES DUBUIT sur Euronext Growth

La société est cotée depuis le 3 mars 2000 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 décembre 2017.

Le code ISIN d'identification des titres ENCRES DUBUIT reste inchangé (FR0004030708) et le mnémonique devient ALDUB.

Par ailleurs, l'action ENCRES DUBUIT reste éligible au PEA et PEA-PME.

b) Situation au Brésil

Préambule :

Le Groupe rappelle qu'Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT et le règlement du prix devant se faire sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liée au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations sont finalisés.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT et le désengagement de la responsabilité du Groupe dans les affaires brésiliennes ne sont pas remis en cause, à ce jour.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encre DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 93 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée 1,7 million de réals soit 431 mille euros.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société a fait appel à ses avocats afin de gérer au mieux ces nouveaux litiges et l'état d'avancement des procédures ne permet pas la constitution d'une provision.

Au regard de l'avancement actuel du protocole, les immeubles de placement ont été amortis à hauteur de la quote-part des constructions pour 51 K€ (voir note 9 : Immeuble de placement).

Eléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élève à 140 mille euros pour l'exercice 2017.

Autres évènements

Les filiales canadiennes sans activités sont toujours dans le périmètre de consolidation. Les formalités de fermeture puis de liquidation de Dubuit Canada et Québec Inc. sont en cours de réalisation.

Note 2. Principes comptables

Les comptes consolidés d'Encres DUBUIT et de ses filiales (« le Groupe »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2017, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel est disponible sur le site <https://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/ias/indexfr.htm>. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Directoire et le Conseil de surveillance lors de leurs séances du 26 avril 2018, ont arrêté et examiné définitivement les états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 22 juin 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017.

Le Groupe pourrait être concerné par les normes suivantes :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » applicable au 1^{er} janvier 2018, le Groupe ne s'attend pas à des effets significatifs sur cette norme ;
- IFRS 16 « Contrats de location » applicable au 1^{er} janvier 2019, non encore adoptée par l'Union européenne.

❖ 2.1. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

❖ 2.2. Périmètre de consolidation (Note 28)

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre 2017.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Encres DUBUIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

❖ 2.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres aux postes réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués pour les comptes clos au 31 décembre 2017 :

En euros	31/12/2017		31/12/2016		
	Taux :	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
USD - Dollar US		0,83382	0,83000	0,94868	0,96241
CNY - Yuan Chinois		0,12813	0,13000	0,13661	0,14778
CAD - Dollar Canadien		0,66494	0,66000	0,70482	0,71947

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

Sauf indication contraire, les données financières présentées au titre de 2017 concernent la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Note 3. Résultat opérationnel

Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

Marge brute

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services vendus, ce dernier correspond pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir de la marge brute et intègre les autres achats et charges externes, les charges de personnel, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et aux provisions, et les autres produits et charges d'exploitation.

Autres produits et charges non courants

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés à des litiges fiscaux, sociaux et autres provisionnés dès lors qu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges non courants tels que définis précédemment et les amortissements et perte de valeur du goodwill.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Encres DUBUIT.

- Plans de souscriptions d'actions

A ce jour, aucun plan de souscriptions d'actions n'a été mis en place.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire d'Encres DUBUIT, le 28 juillet 2016. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur de ce plan, correspond à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'actions gratuites, est évaluées de façon définitive à la date d'attribution, tenant compte notamment du nombre d'options potentiellement exerçable à la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition des droits qui est de deux ans selon le plan en vigueur, la juste valeur du plan d'attribution d'actions gratuites ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Résultats opérationnels (données non comparables du fait de la durée exceptionnelle de 15 mois de l'exercice 2016 ; se reporter à la note n°7 : compte de résultat proforma)

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Chiffre d'affaires	22 307	26 252	21 371
Coûts des biens et services vendus	-8 481	-9 364	-7 903
Marge brute	13 826	16 888	13 468
En % CA	61,98%	64,33%	63,02%
Charges externes	-4 262	-5 131	-4 269
Charges de personnel	-7 238	-8 447	-6 499
Impôts et taxes	-417	-470	-357
Autres produits et charges d'exploitation	313	342	221
Amortissements	-711	-976	-819
Dotations nettes des provisions	-5	-175	210
Charges opérationnelles	-12 320	-14 857	-11 513
Résultat opérationnel courant	1 506	2 031	1 955
En % CA	6,75%	7,74%	9,15%
Autres produits et charges non courants	27	-79	-37
Amortissement et perte de valeur du goodwill	0	0	0
Résultat opérationnel	1 533	1 951	1 918
En % CA	6,87%	7,43%	8,98%

Détail des coûts des biens et services vendus

(En milliers d'euros)	2017	2016	2015
	Au 31 déc. 12 mois	Au 31 déc. 15 mois	Au 30 sept. 12 mois
Production stockée	175	222	189
Production immobilisée	0	0	0
Achats de matières premières & approv.	-7 545	-8 030	-6 478
Achats de marchandises	-1 376	-2 042	-1 536
Variation stocks matières premières & approv.	408	284	-94
Variation stocks marchandises	-133	79	-13
Repr. expl. prov. s/ stocks	9	168	109
Dot. expl. prov. s/ stocks	-18	-45	-80
Coûts des biens et services vendus	-8 481	-9 365	-7 903

Charges de personnel

(En milliers d'euros)	2017	2016	2015
	Au 31 déc. 12 mois	Au 31 déc. 15 mois	Au 30 sept. 12 mois
Salaires & traitements	-5 130	-6 066	-4 694
Intéressement & participation	-251	-146	0
Charges sociales	-1 853	-2 204	-1 433
Total Charge de personnel	-7 234	-8 416	-6 127
Personnel extérieur à l'entreprise (Intérimaires)	-4	-31	-372
Total	-7 238	-8 447	-6 499

Actions Gratuites

Le tableau ci-après récapitule des données relatives au plan d'actions gratuites :

Date d'attribution Plans de souscription	Date d'acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises / remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
01/08/2016	01/08/2018	1	10 500	0	10 500

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, le plan prévoit une période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect de la réalisation des conditions de performance fixé dans le plan.

Les conditions de performance concernent pour le plan du 1^{er} aout 2016 :

- à hauteur de 40 % des actions attribuées, la croissance du chiffre d'affaires comparable des exercices 2016 et 2017,
- à hauteur de 60 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat opérationnel consolidé. Le calcul d'effectuera par comparaison au résultat opérationnel consolidé du 30 septembre 2015.

Au 31 décembre 2017, les conditions de performance ont été supposées réalisées.

La charge comptabilisée en *charge de personnel* au 31 décembre 2017 s'élève à 43 mille euros.

Autres produits et charges d'exploitation (313 K€)

Elle intègre les éléments financiers suivants :

- le crédit d'impôt recherche pour un montant de 122 mille euros contre 188 mille euros sur la période précédente. Le calcul du crédit d'impôt recherche est fondé sur l'année civile,
- Les subventions perçues dans le cadre des aides à l'embauche pour 9 mille euros,
- les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil pour un montant de 140 mille euros.

Dotations aux amortissements et aux provisions du résultat opérationnel courant :

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Amortissements			
Droits de propriété industrielle et commerciale	-4	-2	-27
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	-10	-14	-21
Constructions	-313	-406	-314
Installations techniques, matériel et outillage	-132	-170	-189
Immeubles de placement situés au Brésil	-51	-63	0
Autres immobilisations corporelles	-201	-322	-268
TOTAL (A)	-711	-976	-819
Dotations nettes des provisions (courants)			
Provisions sur actif circulant	52	25	167
Provisions pour risques et charges	-57	-200	43
TOTAL (B)	-5	-175	210
TOTAL (A+B)	-716	-1 151	-609
Provision pour dépréciation des stocks (incluse dans la ligne coûts des biens et services vendus)	-9	123	29

Au 31 décembre 2017, les dotations nettes de provisions concernant les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

- Une reprise comptable nette de dotations de **plus 10 mille** euros au titre de la provision pour garantie clients,
- Une dotation comptable nette des reprises de **moins 149 mille** euros au titre de provision pour autre charge (dont 50 mille euros liés à un risque d'insolvabilité client et 99 mille euros liés à des restructurations engagées sur la filiale belge)
- Une reprise comptable nette des dotations de **plus 105 mille** euros au titre de la provision pour litige (dont 23 mille pour litiges commerciaux et 82 mille pour litiges prud'hommaux)
- Une reprise exceptionnelle de **plus 29 mille** euros liée à la provision pour impôt comptabilisée sur l'étalement sur plusieurs exercices de l'imposition de l'indemnité d'assurance perçue à la suite du sinistre incendie survenue en mars 2008,
- Une dotation de **moins 51 mille** euros au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Autres produits et charges non courants

(En milliers d'euros)	2017	2016	2015
	Au 31 déc. 12 mois	Au 31 déc. 15 mois	Au 30 sept. 12 mois
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations	-	12	6
Litiges fiscaux, sociaux et autres	12	- 151	-
Provisions pour risques et charges	-	179	-
Autres produits et charges exceptionnelles	15	- 119	- 41
Total autres produits et charges non courants	27	- 78	- 35

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 :

La ligne « *litiges fiscaux sociaux et autres* » correspond à :

- une condamnation relative à litige fiscal (151 K€) sur la filiale MDB qui avait été provisionné à hauteur de 134 K€ ; la provision a été reprise intégralement et figure sur la ligne *Provisions pour risques et charges* du tableau présenté ci-dessus.

La ligne « *autres produits et charges exceptionnelles* » intègre notamment :

- un prêt octroyé à un tiers pour 46 mille euros (depuis plus de 10 ans) totalement provisionné. Il a été décidé de constater cette somme en créances irrécouvrables et de reprendre la provision. La reprise de provision figure sur la ligne *Provisions pour risques et charges* du tableau présenté ci-dessus.
- Des autres charges externes non récurrentes comptabilisées par la filiale chinoise pour 77 mille euros et concernant des charges sur exercice antérieur.

Amortissement et perte de valeur du goodwill (se reporter à la note 10 – Immobilisations incorporelles, test de dépréciation)

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisition sont réalisés au minimum une fois par an et en cas d'indice de perte de valeur selon la méthode décrite en **note 10**.

Les tests réalisés n'ont donné lieu à aucune dépréciation des goodwill sur l'exercice.

Note 4. Produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Produits des placements nets	0	0	4
Intérêts & charges assimilées	-19	-47	-30
Coût de l'endettement financier net	-19	-47	-26

Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Dividendes reçus ou à recevoir	0	0	0
Profits de change	22	214	378
Autres produits financiers	50	44	23
Reprise de provisions	0	0	6
Total produits financiers	72	258	407
Perte de change	-291	-66	0
Autres charges financières	-20	-27	-21
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Total charges financières	-311	-93	-21
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-239	165	386

La perte de change constatée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 s'analyse ainsi :

- Une Perte de change constatée dans les comptes sociaux de la société Encres DUBUIT SA sur le compte bancaire en dollars pour un montant de 101 K€,
- La variation négative liée au retraitement en consolidation des écarts de conversion passif pour un montant de 126 K€. L'écart de conversion passif constaté est lié aux avances de trésorerie faites en dollar à la filiale américaine.

Note 5. Charge d'impôt sur le résultat

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et des passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probable (impôts de distribution).

Ils sont évalués en utilisant le taux de l'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés qui est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultats des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Il n'existe pas de régimes d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu s'élève à 28 % au 31 décembre 2017, comme pour 2016 et 33,1/3 % pour 2015.

Détail de l'impôt comptabilisé

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Impôt exigible	- 368	- 566	- 718
Impôt de distribution	- 77	- 68	- 3
Impôts différés	6	201	48
Total impôt sur les résultats	- 439	- 433	- 769

Au 31 décembre 2017, l'impôt exigible correspond à l'IS calculé sur le bénéfice de la filiale chinoise (287 K€) et la filiale belge (81 K€).

A 31 décembre 2016, l'impôt exigible correspond à l'IS calculé sur le bénéfice des filiales chinoises (542 K€) et belge (23 K€).

Au 30 septembre 2015, l'impôt exigible correspond à l'IS calculé sur le bénéfice des filiales chinoises (500 K€), belge (22 K€), espagnol (20K€) et sur la société mère pour 171 K€.

Analyse de la charge d'impôt (Rapprochement impôt théorique / impôt réel)

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt est résumé dans le tableau présenté ci-après.

(Rapprochement impôt)

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc. 12 mois	2016 Au 31 déc. 15 mois	2015 Au 30 sept. 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	836	1 636	857
Impôt courant	445	634	720
Impôt différés	-6	-201	48
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	1 275	2 069	1 625
Taux théorique d'imposition	28,00%	28,00%	33,33%
Charge d'impôt théorique	357	579	542
Différences permanentes	-39	15	178
Différences des taux d'impôts	-47	-168	-172
Crédit d'impôt	0	0	0
Impôt de distribution	77	68	3
Non activation de déficit reportable	99	-61	255
Variation des impôts différés non constatés	0	0	0
Autres	-9	-1	-37
Charge d'impôt réel	439	433	769

Pour les exercices 2017 et 2016, le Groupe afin d'être en conformité avec les fiscalités locales concernant les règles d'imputation des déficits sur les bénéficiaires futurs et les business plan réalisés par les filiales pour les cinq exercices à venir n'a pas constaté d'impôt différé sur les pertes réalisées par les filiales All Inks, DUBUIT America et Tintas DUBUIT.

Note 6. Résultat par action

Principes comptables

Résultat par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription d'actions.

Résultat net non dilué par action

	2017	2016	2015
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	834	1 648	864
Nombre d'actions non dilué	3 141 000	3 141 000	3 141 000
Résultat net par action non dilué (en euros)	0,27	0,52	0,28

Résultat net dilué par action

	2017	2016	2015
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	834	1 648	864
Nombre d'actions dilué (1)	2 994 666	2 994 022	2 993 307
Résultat net par action non dilué (en euros)	0,28	0,55	0,29
(1) Détail du nombre d'action dilué	2017	2016	2015
Total actions encres Dubuit	3 141 000	3 141 000	3 141 000
- actions auto détenues	-146 334	-146 978	-147 694
Nombre d'action dilué	2 994 666	2 994 022	2 993 306

Note 7. Compte de résultat proforma

Afin de permettre la comparabilité de l'information financière présentée pour le compte de résultat consolidé 2017, qui du fait de la durée exceptionnelle de 15 mois de l'exercice social 2016 (*modification de la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2016*) est difficile, nous reprenons le compte de résultat proforma présenté dans le rapport financier annuel 2015/2016.

Nous attirons l'attention du lecteur quant aux périodes annuelles présentées ci-dessous, qui sont d'une durée identique pour les colonnes encadrées en gras mais d'une saisonnalité différente : janvier à décembre pour 2017 et octobre à septembre pour 2016.

(En milliers d'euros)	2017		2016*		2016**	2016		Variation dec-16 vs sept-15 (12 mois)
	12 mois <i>Données auditées</i>	En % CA	12 mois* <i>Données non auditées</i>	3 mois <i>Données non auditées</i>	15 mois <i>Données auditées</i>	En % CA		
Chiffre d'affaires	22 307		20 402	5 850	26 252			1 905
Coûts des biens et services vendus	-8 481	38,0%	-7 278	-2 087	-9 365	35,7%		-1 203
Marge brute	13 826	62,0%	13 124	3 763	16 887	64,3%		702
Production immobilisée	0		0	0	0			0
Autres achats et charges externes	-4 262	19,1%	-3 988	-1 143	-5 131	19,5%		-274
Charges de personnel	-7 238	32,4%	-6 595	-1 852	-8 447	32,2%		-643
Impôts, taxes et versements assimilés	-417	1,9%	-365	-105	-470	1,8%		-52
EBITDA	1 909	8,6%	2 176	663	2 839	10,8%		-267
Amortissements	-711	3,2%	-781	-195	-976	3,7%		70
Dotations nettes des provisions	-5	0,0%	-175	-0	-175	0,7%		170
Autres produits et charges d'exploitation	313	-1,4%	272	70	342	-1,3%		41
Résultat opérationnel courant	1 506	6,8%	1 492	538	2 030	7,7%		14
Autres produits et charges non courants	27	-0,1%	-85	6	-79	0,3%		112
Amortissement et perte de valeur du goodwill	0		0	0	0			0
Résultat opérationnel	1 533	6,9%	1 407	544	1 951	7,4%		126

* Du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016

** Du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016

Nous vous rappelons que les éléments suivants ont été retraités pour l'établissement du compte de résultat opérationnel proforma au 30 septembre 2016 :

- Marge brute : marge liée au 3 derniers mois d'activité (oct-16 à dec-16) soit une baisse de 3,7 millions d'euros. Il n'y a pas d'autres éléments qui viennent influencer le taux de marge brute qui demeure identique à celui du 31 décembre 2016,
- La variation des autres charges et des charges externes de moins 1,1 million d'euros correspond aux trois mois d'activité non intégré dans le compte de résultat proforma,
- La variation des charges de personnel de moins 1,8 million d'euros est liée à la différence de période à l'exception de 30 mille euros non pris en compte dans le proforma car ne concernait pas la période,
- Autres produits et charges d'exploitation : seul le crédit d'impôt recherche 2015 a été pris en compte. Par conséquent la ligne autres produits et charges est diminué du montant du crédit d'impôt recherche 2016 (70 mille euros) comparativement au compte de résultat présenté pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016.

Note 8. Immobilisations corporelles (y compris crédit-bail)

Données exprimées en milliers d'euros

Principes comptables

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres

dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation prévisible des actifs. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	20 ans
- Installations générales techniques	15 ans
- Second œuvre	12 ans
- Agencements	10 ans
Matériel et outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la mise en service du bien.

Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf. suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

Contrats de location-financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe ENCRES DUBUIT supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles pour la valeur du bien et sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation. Au passif la contrepartie des contrats retraités figurent en dettes financières. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire. Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif en fin de contrat, l'actif est amorti sur la durée de vie la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Détails des immobilisations corporelles

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	2 279	6 464	3 322	4 590	4	16 659
Acquisitions	-	2	198	208	16	424
Cessions / Diminutions	-	-	13	-	173	-
Variation de périmètre						
Change	-	42	-	167	-	43
Autres	-	-	-	16	-	13
Au 31/12/2017	2 237	6 286	3 320	4 645	20	16 508

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	51	3 202	2 779	3 738	-	9 770
Dotations	10	313	132	201	-	656
Diminutions	-	-	13	-	172	-
Variation de périmètre						
Change	-	3	-	42	-	28
Autres	-	-	-	13	-	13
Au 31/12/2017	58	3 460	2 725	3 807	-	10 050

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	2 228	3 262	543	852	4	6 889
Au 31/12/2017	2 179	2 826	595	838	20	6 457

Immobilisations corporelles en contrat de crédit-bail

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	-	-	170	170	-	340
Acquisitions	-	-	-	76	-	76
Cessions / Diminutions	-	-	-	- 74	-	- 74
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	24	-	24
Au 31/12/2017	-	-	170	196	-	366

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	-	-	147	120	-	267
Dotations	-	-	5	20	-	25
Diminutions	-	-	-	- 61	-	- 61
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	24	-	24
Au 31/12/2017	-	-	151	103	-	254

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2016	-	-	23	50	-	73
Au 31/12/2017	-	-	19	93	-	112

Note 9. Immeubles de placement

Principes comptables

Immeuble de placement (IAS 40)

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.56.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le coût des immeubles de placement retenu est la valeur indiquée dans le protocole homologué par le juge en date du 14 octobre 2014, soit 3,404 millions de réals. La valeur de 1, 122 million d'euros inscrite dans les états financiers correspond à la valeur convertie au taux du réals au jour de l'homologation soit 1 € = 3,03276 R\$

Les immeubles de placement, à l'exception des terrains, sont amortis sur une durée de 20 ans.

En contrepartie du paiement du prix de la cession de sa participation dans les filiales brésiliennes, encres DUBUIT Sa a reçu deux ensembles immobiliers situés au Brésil plus précisément à Sao Paulo (Guarulhos) et Pindamonhangaba (Pinda).

Composition :

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2016	107	1 015		1 122
Acquisitions				-
Cessions / Diminutions				-
Variation de périmètre				-
Change			-	-
Autres		-		-
Au 31/12/2017	107	1 015	-	1 122

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2016		63		63
Dotations		51		51
Diminutions				-
Variation de périmètre				-
Change				-
Autres				-
Au 31/12/2017	-	114	-	114

Valeur nette	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2016	107	952	-	1 059
Au 31/12/2017	107	901	-	1 008

Pour mémoire, en 2015, l'investissement se décomposait de la manière suivante :

- Pinda = 808 mille euros
- Guarulhos = 314 mille euros.

Encres DUBUIT a retenu par prudence la valeur indiquée dans le protocole transactionnel et non les valeurs d'expertises.

A la date de la rédaction du présent rapport financier annuel, le groupe n'a pas encore obtenu les actes de propriété des immeubles de Pinda et Guarulhos mais il a obtenu la confirmation du juge quant à l'appartenance en pleine propriété des biens immobiliers.

Les démarches administratives ont été entreprises auprès des communes de Guarulhos et Pinda pour obtenir les titres de propriétés mais suspendues par de nouvelles procédures judiciaires (se reporter à la note1-b).

A ce titre les immeubles de placement ont été décomposés en terrain et construction. Les constructions sont amorties sur une durée de 20 ans.

Juste valeur des immeubles de placement

D'après les expertises obtenues, la valeur de marché des biens au 31 décembre 2017 s'élève à **7,969 millions de réels** soit **2,005 millions d'euros** (montants convertis au taux de clôture du 31/12/2017). La valeur d'expertise obtenue est nettement supérieure à la valeur comptable nette de 1,008 million d'euros.

Note 10. Immobilisations incorporelles (tests de sensibilité)

Données exprimées en milliers d'euros

Principes comptables

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- Les frais de développement
Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).
- Les marques

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie. S'appuyant sur cette définition, le Groupe considère que la marque dont il est propriétaire et qui figure à son bilan (DUBUIT) constitue un actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Par conséquent les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation pratiqué annuellement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

- Autres immobilisations incorporelles :

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. ; elles comprennent les logiciels dont les durées d'amortissement prévues varient de 1 à 5 ans.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de prise de participation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif en écart d'acquisition (goodwill). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produit.

Les écarts d'acquisition, à compter du 1^{er} janvier 2004, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

Suivi des actifs (IAS 36)

Les écarts d'acquisition et les immobilisations à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation des actifs immobilisés (hors actifs financiers) » au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représente le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont les zones géographiques à savoir :

- La France - Encres DUBUIT, Screen Mesh et Softim,
- L'Europe - Tintas DUBUIT (Espagne) et les entités belges (Dubuit Benelux et Publivenor),
- L'Asie - DUBUIT Shanghai (Chine) et,
- L'Amérique - DUBUIT of America (USA).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Valeur Brute	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets	Autres	Total
Au 31/12/2016	1 763	1 450	415	-	3 628
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	0	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/2017	1 763	1 450	415	-	3 628

Dépréciation / Amortissement	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets	Autres	Total
Au 31/12/2016	1 331	61	116	-	1 508
Dotations	-	-	4	-	4
Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/2017	1 331	61	120	-	1 512

Valeur nette	Ecarts d'acquisition	Marque, fonds de commerce	Brevets, licence	Autres	Total
Au 31/12/2016	432	1 389	299	-	2 120
Au 31/12/2017	432	1 389	295	-	2 116

a) Détail des écarts d'acquisitions :

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc.		2016 Au 31 déc.		2015 Au 30 sept.	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Rachat de la marque DUBUIT					289	
Fonds de commerce (suite fusion)					1 390	
Sous total marques et fonds de commerce	-	-	-	-	1 679	-
DUBUIT CANADA						
TINTAS DUBUIT	106		106		106	
SCREEN MESH						
DUBUIT BENELUX	269		269		269	
PUBLIVENOR	57		57		57	
ALL INKS						
Sous total des écarts d'acquisitions	432	-	432	-	432	-
TOTAL	432	-	432	-	2 111	-

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2016, les valeurs relatives à la marque DUBUIT et aux fonds de commerce sont intégrées dans la ligne immobilisations incorporelles.

b) Les tests de dépréciations

1/ les principales hypothèses

Les tests de dépréciation consistent à comparer les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond à une zone d'implantation géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futur d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital, s'élevant en 2017 à 7,5% pour l'Europe (contre 7,5 % en 2016) et 9,5% en 2017 pour le reste du monde (contre 9,5 % en 2016).

Ces taux d'actualisation sont des taux appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeur terminales sont raisonnables et cohérentes avec les données de marché 1 % pour la France et l'Europe et 6 % pour le reste du monde.

Pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectées des écarts d'acquisition significatifs (ou les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée significative), les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

	Période de projection des flux de trésorerie	Ecart d'acquisition (M€)	Marque et fonds de commerce (M€)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Test 2017	5 ans	432	1679		
France		0	1679	7,5%	1%
Europe		432	0	7,5%	1%
Amérique		0	0	9,5%	3%
Asie (Chine)		0	0	9,5%	3%
Test 2016	5 ans	432	1679		
France		0	1679	7,5%	1%
Europe		432	0	7,5%	1%
Amérique		0	0	9,5%	5%
Asie (Chine)		0	0	9,5%	5%

Au 31 décembre 2017, ces tests de dépréciations n'ont pas donné lieu à dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisés.

b/ les tests de sensibilité

La détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Avec une baisse des taux de croissance à l'infini de 1% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie, la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie resterait supérieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2017, une hausse des taux d'actualisation de 0,5% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Une baisse de 1 point du taux de marge sur la durée des business plans sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Note 11. Immobilisations financières

Principes comptables

Participations dans les entreprises associées et actifs financiers non courants (IAS 32-39)

Les participations dans les entreprises associées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat ». Cette classification implique l'évaluation des participations dans les entreprises associées à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur la méthode des flux futurs actualisés.

La juste valeur retenue est la plus faible des deux valeurs obtenues en appliquant chacune de ces deux méthodes.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs sur une période de 5 ans et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Le Groupe ENCREs DUBUIT ne détient pas de titres de participation non consolidés dans les entreprises associées à la clôture de l'exercice **2017**.

Les autres actifs financiers non courant incluent les prêts, les dépôts et cautionnements, les participations diverses dans lequel le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Immobilisations financières :

Valeur Brute	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2016	-	187	5	192
Acquisitions	-	29	-	29
Cessions / Diminutions	-	16	-	16
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	1	-	1
Autres	-	5	-	5
Au 31/12/2017	-	205	5	210

Dépréciation / Amortissement	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2016		3		3
Dotations		-		-
Diminutions		-		-
Variation de périmètre		-		-
Change		-		-
Autres		-		-
Au 31/12/2017		3		3

Valeur nette	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2016	-	184	5	189
Au 31/12/2017	-	202	5	207

Les actifs financiers comprennent une retenue de garantie effectuée lors de l'acquisition de DUBUIT BENELUX pour 134 K€.

Note 12. Stocks

Principes comptables

Stocks et travaux en cours (IAS 2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous activité.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Brut	Dépréc°	Net	Brut	Dépréc°	Net
Matières premières	2 312	100	2 212	2 265	152	2 113
Produits semi-finis et finis	1 515	133	1 382	1 322	124	1 198
Autres	73	-	73	80	-	80
Total	3 900	233	3 666	3 667	276	3 390

Note 13. Créances clients et autres créances

Principes comptables

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

(En milliers d'euros)	2017	2016	2015
	Au 31 déc.	Au 31 déc.	Au 30 sept.
Créances clients	5 531	5 304	5 337
- Provisions pour dépréciation	-266	-219	-282
Créances clients nettes des provisions	5 265	5 085	5 055
Créances sociales et fiscales	472	202	260
Autres créances (net de provisions)	65	7	129
Clients et autres débiteurs	5 801	5 294	5 444
Impôt courant	0	589	11
Charges constatées d'avance	70	47	51
Autres actifs courants	70	47	51
TOTAL CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	5 871	5 930	5 506

La ligne « autres créances » correspond :

- Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 au montant à percevoir de l'assurance prospection pour la période assurée,
- Pour l'exercice clos au 30 septembre à des avances réalisées auprès de transitaires.

Echéancier de recouvrement des principaux actifs courants

En milliers d'Euros	Montant	60 jours	90 jours	> 90 jours < 180 jours	1 an - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients (nettes)	5 265	3 686	421	1 158		
Créances sociales et fiscales	472	472				
Autres créances	65			65		
Ss total clients et autres débiteurs	5 802	4 158	421	1 223	0	0
Charges constatées d'avance	70	12	18	41		
Impôt courant	0		0			
Total créances clients et autres créances	5 872	4 169	439	1 264	0	0

Note 14. Dettes fournisseurs et autres dettes

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 30/09/2015
Avances & acomptes reçus/commandes	38	25	40
Dettes sur acquisition immo. incorp. & corp.	-	-	-
Dettes sur acquisition immo. financières	-	-	-
Fournisseurs & comptes rattachés	2 470	2 660	2 479
Dettes fiscales & sociales	1 321	1 154	971
Dettes fiscales et sociales - risques -	-	102	105
Clients créditeurs, autres dettes exploitation	175	205	56
Participation des salariés (compte courant)	-	-	-
Comptes courants filiales	12	12	50
Intérêts courus à payer	2	-	-
Dividendes à payer	-	-	-
Dettes SNC	-	-	-
Autres dettes diverses	21	7	34
Ss total Fournisseurs et autres créditeurs	4 038	4 165	3 735
Impôt courant	160	119	278
Autres passifs courant	16	6	1
Total	4 214	4 290	4 014

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32-39, IFRS 7)

Ils comprennent les placements de trésorerie négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La valorisation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Disponibilités

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc.	2016 Au 31 déc.	2015 Au 30 sept.
Trésorerie	5 920	5 509	4 362
Titres négociables (équivalents de trésorerie)	1 422	1 021	953
Découverts bancaires	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	7 342	6 530	5 315

Les titres négociables comprennent essentiellement des comptes à terme (taux de rendement 0,30%), des bons à moyen terme (rémunérés sur la base de l'Euribor 3 mois + marge) et des SICAV de trésorerie.

Note 16. Emprunts

Principes comptables

Dettes financières courantes, non courantes (IAS 32-39)

Les dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les emprunts liés au contrat de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 et la participation due aux salariés.

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 30/09/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit > 1 an	147	182	296
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Leasing & location de biens > 1 an	47	12	14
Autres dettes financières >1 an	191	119	1
Dettes financières long terme	385	313	311
Emprunts auprès des établissements de crédit < 1an	46	133	212
Découverts bancaires	-	-	-
Leasing et locations de biens < 1 an	33	11	33
Autres dettes financières < 1 an	-	-	-
Dettes financières à moins d'un an	79	144	245
Total des dettes financières	464	457	556

Le groupe a remboursé sur l'exercice 2017, 164 mille euros au titre des emprunts.

Le groupe a contracté sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, 191 mille euros de nouveaux emprunts répartis ainsi :

- 76 mille euros liés aux nouveaux contrats de crédit-bail conclus sur l'exercice,
- 115 mille euros liés aux avances reçues à la suite de la mise en place d'assurances prospection COFACE (avance remboursable sur 3 ans après la période d'acquisition de 3 ans en fonction des ventes réalisées sur les zones prospectées),

Echéancier

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc.	2016 Au 31 déc.	2015 Au 30 sept.
< 12 mois	79	144	245
entre 1 an et 5 ans	385	236	311
> 5 ans	-	77	-
Total des dettes financières	464	457	556

Taux

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc.	2016 Au 31 déc.	2015 Au 31 déc.
Taux fixe	464	457	556
Taux variable	-	-	-
Total	464	457	556

Note 17. Endettement financier net

(En milliers d'euros)	Courant	Non courant	Total
Emprunts auprès des étés de crédit	46	147	193
Leasing & location de biens	33	47	80
Autres dettes financières		191	191
Dettes financières brutes	79	385	464
Disponibilités	7 342		7 342
ENDETTEMENT FINANCIER NET	7 263	-385	6 878

Note 18. Les facteurs de risque

1. Analyse du risque financier

Les instruments financiers incluent principalement des emprunts bancaires et des disponibilités dont l'objectif est de financer les opérations d'exploitation du groupe.

a. Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel le groupe est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales et suit son évolution sur une base bimensuelle.

Des analyses de solvabilités sont conduites pour chaque nouveau client.

b. Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable.

Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de la comptabilité et concerne principalement la société française Encres DUBUIT qui perçoit les dividendes versés par la filiale chinoise en USD ainsi que les filiales chinoise et américaines.

c. Risque de taux

Le Groupe finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règle générale, le groupe emprunte à taux fixe.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En milliers d'euros)	2017 Au 31 déc.	2016 Au 31 déc.	2015 Au 31 déc.
Taux fixe	464	457	556
Taux variable	-	-	-
Total	464	457	556

Au 31 décembre 2017, si le taux d'intérêt des emprunts avait varié de +/- 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, le résultat avant impôt aurait été inférieur / supérieur de 2 728 € contre 3 443 € au 31 décembre 2016.

d. Gestion du risque sur le capital

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

Ce ratio (endettement financier net / fonds propres) est le suivant à la clôture de chacune des périodes présentées :

Ratio	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 30/09/2015
Endettement financier net (positif*)	6 878	6 073	4 758
Fonds propres	21 277	20 690	19 426
= Gearing	0,3232	0,2935	0,2449

* Trésorerie > dettes financières

La société possède une structure financière solide, et dispose de plus de marge pour financer son activité.

e. Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le groupe a recours à l'emprunt long terme. Les échéances de ses emprunts sont détaillées dans la note 16.

f. Risque lié à l'estimation des justes valeurs

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Les actions et les OPCVM ont été évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture.

Les placements de trésorerie sont réalisés avec des instruments de trésorerie dont le capital est garanti.

Position à l'actif :

(En milliers d'euros)	Titres négociables
BMTN 4 ans	300
BMTN 2 ans	300
Compte à termes	421
Total Titres négociables	1 021

Les actions auto-détenues :

(En milliers d'euros)	Actions propres(*)
Contrat de liquidité (1 219 titres)	6
Actions auto-détenues (134 615 titres)	684
Actions auto-détenues affectées à un plan (10 500 titres)	36
Total actions auto-détenues	726

(*) Les actions encre DUBUIT détenues soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en propre sont retraitées en moins des capitaux propres

Le prix moyen d'acquisition des actions propres est de 5,09 euros par actions au 31 décembre 2017. Toute baisse du cours est sans incidence sur le résultat du Groupe.

2. Autres risques

a. Les immeubles de placement : il s'agit de deux ensembles immobiliers localisés au Brésil qui peuvent présenter les risques suivants pour le Groupe :

Risque de marché

La valeur des biens est dépendante des valeurs du marché de l'immobilier brésilien mais aussi de la conjoncture économique brésilienne.

Le prix d'acquisition retenu correspond à la valeur inscrite dans le protocole transactionnelle soit **3, 404 millions de réals** convertis au taux historique de 3,03276 équivaut à **1,122 million d'euros**.

D'après les expertises obtenues, la valeur de marché des biens au 31 décembre 2017 s'élève à **7,969 millions de réels** soit **2,005 millions d'euros** (montants convertis au taux de clôture du 31/12/2017). La valeur d'expertise obtenue est nettement supérieure à la valeur comptable.

La valeur des actifs est dépendante à la fois des opportunités du marché immobilier brésiliens mais aussi des variations de taux de change euro/réels.

Risque lié à la défaillance d'un locataire

La société du groupe est exposée au risque de défaillance de ses locataires. Un défaut de paiement des loyers est susceptible d'affecter le résultat et le cash-flow courant, d'où l'importance de contracter avec des preneurs solides.

b. Risques juridiques (liés aux réglementations)

L'activité du Groupe liée à la chimie de spécialité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, le site français est soumis dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations. Encres DUBUIT Sa est membre de la FIPEC (Fédération française des industries des peintures encres couleurs et adhésifs) et participe activement aux commissions des affaires réglementaires.

Par ailleurs l'activité du Groupe liée à la fabrication d'encres de sérigraphie est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des risques liés aux réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquate dans les comptes annuels. Les directions financières et générales de chaque entité sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges.

c. Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteintes aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une des préoccupations permanentes du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus de procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels).

Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

Note 19. Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'encre DUBUIT

Néant

Note 20. Capital

Principes comptables

Actions propres (IAS 32-39)

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition et leurs variations de valeur ne sont pas enregistrées. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital se compose de 3 141 000 actions d'une valeur de 0,40 €, soit une valeur totale du capital de 1 256 400 €.

Le tableau présenté ci-dessous reprend la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2017.

	Totalité des titres	Titres simples	Titres doubles	Droits de vote	% du capital	% des droits de votes
Dubuit International	1 264 000	0	1 264 000	2 528 000	40,24%	50,54%
M. Jean-Louis Dubuit et sa famille	655 719	0	655 719	1 311 438	20,88%	26,22%
Membres du directoire	14 001	0	14 001	28 002	0,45%	0,56%
Membres du conseil de surveillance	10	0	10	20	0,00%	0,00%
Actions auto détenues	145 115	0	0	0	4,62%	0,00%
Contrat de liquidité	1 219	0	0	0	0,04%	0,00%
Actions nominatives	115 210	41 361	73 849	189 059	3,67%	3,78%
Public	945 726	945 726	0	945 726	30,11%	18,91%
TOTAL	3 141 000	987 087	2 007 579	5 002 245		

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

Note 21. Engagements retraites et avantages assimilés

Principes comptables

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision pour avantages au personnel concerne les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective applicable.

L'engagement, au titre de l'indemnité retraite, de la société mère est en partie couvert par un contrat d'assurance à cotisations définies. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Son obligation se limite, donc, au montant qu'elle s'engage à payer à la compagnie d'assurance. En conséquence le risque actuariel et le risque de placement n'incombent pas à la société.

Dans les filiales du Groupe, la législation locale n'impose pas le versement d'indemnités en cas de départ à la retraite.

Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués suivant la méthode dite « des unités de crédit projetées » conforme à la norme IAS 19.

(En milliers d'euros)	Provision Retraite
Au 31/12/2016	250
Augmentations	52
Diminutions	-
Variation de périmètre	-
Change	-
Autres	-
Au 31/12/2017	301

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation : 1,5 % ;
- Le taux de rendement brut servi pour 2017 est de : 2 %

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à 563 mille Euros et sont couverts à hauteur de 262 mille euros par une assurance. Le solde de 301 mille euros a été provisionné.

Note 22. Provisions (non courant) et provisions (courant)

Principes comptables

Provisions courantes, non courantes (IAS 37) :

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont constituées conformément à la norme IAS 37, pour couvrir les obligations liées à des événements survenus avant l'arrêté des comptes, s'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle normal d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance de retournement. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, la provision pour garantie client.

(En milliers d'euros)	Provisions litiges	Provisions garantie clients	Provisions litiges fiscaux	Autres provisions pour charges	Total
Au 30/09/2015	257	40	134	77	508
Dotation	368	38	-	-	406
Utilisation	- 140	- 40	- 134	- 48	- 362
Reprise					
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	1	-	-	-	1
Autres	- 71	-	-	-	- 71
Au 31/12/2016	413	38	-	29	480
Dotation	79	28	-	150	257
Utilisation	- 184	- 38	-	- 29	- 251
Reprise					
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	- 30	-	-	30	-
Au 31/12/2017	278	28	-	179	485
< 1 an	-	28	-	-	28
> 1 an	278	-	-	179	457

Principaux détails des provisions pour litiges :

- Litiges prud'homaux provisionnés pour 121 mille euros ;
- Litiges commerciaux provisionnés à hauteur de 125 mille euros ;
- Litiges fiscaux provisionnés pour 30 mille euros.

Détails des autres provisions pour charges :

- Risque insolvabilité clients 50 mille euros,
- Restructuration sur la filiale située en Belgique 74 mille euros,
- Risque lié aux droits d'enregistrement des immeubles brésiliens 30 mille euros,
- Provision sur attribution gratuites d'actions propres 25 mille euros.

Note 23. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés actifs (en milliers d'euros)	Différences temporaires	Provisions pour retraite	Eliminations (marges, provisions internes)	Retraitements IFRS s/ immob.	Autres (Inclus provisions sur actions propres)	Total
Au 30/09/2015	87	76	36	0	5	204
Impact conversion	0	0	0	0	0	0
Montant comptabilisé en résultat net	-27	-6	12	0	11	-10
Au 31/12/2016	60	70	48	0	16	194
Impact conversion	-2	0	0	0	0	-2
Montant comptabilisé en résultat net	-6	14	13	0	53	73
Au 31/12/2017	52	84	61	0	84	281

Les passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés passifs (en milliers d'euros)	Provisions sur actions propres	Crédit-bail et location financement	Eliminations (marges, provisions internes)	Retraitements IFRS s/ immob.	Autres	Total
Au 30/09/2015	163	14	83	23	59	342
Impact conversion	0	0	0	0	0	0
Montant comptabilisé en résultat net	-111	0	-83	-11	-5	-210
Au 31/12/2016	52	14	0	12	54	132
Impact conversion	0	0	0	0	0	0
Montant comptabilisé en résultat net	0	-5	98	1	-18	76
Au 31/12/2017	52	9	98	13	36	208

Note 24. Parties liées

- Transactions avec les coentreprises

Il n'y a eu aucune transaction réalisée avec les coentreprises sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'opération présentée pour le 31 décembre 2016 concernait la relation avec la société DUBUIT International (détentriche de 40,24 % du capital de la société Encres DUBUIT S.A.), pour une opération de trésorerie liée à une convention de trésorerie signée en décembre 2015.

	Fin décembre 2017	Fin décembre 2016
Compte courant (solde dû)	2,2 k€	2,2 K€
- Dont sommes remboursées sur la période	n/a	500 K€
Produits financiers	n/a	2,2 K€

- Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2017	2015 / 2016 (*)
Avantages à court terme (Rémunérations fixes + charges patronales)	539	728
Avantages à long terme	0	0
Charges d'AGA	42,8	0,9
(*) du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016		

Cette rémunération concerne les membres du Directoire qui perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de la société.

Une charge de 61 mille euros a été comptabilisée au titre des régimes à cotisation définie (provision pour indemnités de départ à la retraite) par les dirigeants.

- Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leur mandat. Seul le président du Conseil de surveillance a perçu une rémunération brute annuelle de 36 000 euros.

Note 25. Dénouement comptable de la Cession des filiales brésiliennes

Le Groupe présente ses états financiers sur trois exercices. Par conséquent, nous maintenons cette note qui concerne la ligne « incidence des variations de périmètre du tableau de flux » pour l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Comme il avait été décrit dans la note¹ de l'annexe des comptes consolidés clos au 30 septembre 2015, l'opération brésilienne a pu être dénouée et le protocole peut s'appliquer à la clôture des comptes 2015.

Le Groupe a reçu en contrepartie de la cession de sa participation dans les filiales brésiliennes deux sites industriels situés au Brésil.

Ces deux biens immobiliers sont assortis de contrat de location sur des durées respectives de 5 et 7 ans. Il existe en sus, sur le bien immobilier de Pinda un compromis de vente en euro au profit des anciens associés minoritaires.

Le prix de cession retenu correspond à la valeur des deux sites industriels figurant dans le protocole d'accord signé et validé par le juge le 14 octobre 2014 soit 3 404 085 R\$ converti au taux de la date d'approbation du protocole soit 1 € = 3.03276 R\$ - 1 122 438 € (se reporter sur la note 9 immeuble de placement).

En 2015 et 2016, les sites de Pinda et de Guarulhos ont fait l'objet d'expertises immobilières réalisées par des cabinets spécialisés brésiliens. Les valeurs obtenues sont nettement supérieures à la valeur retenue dans les comptes annuels et les comptes consolidés clos au 30 septembre 2015.

Note 26. Tableaux de flux de trésorerie

a) Analyse de la ligne « impôts payés » moins 387 K€ :

Impôts payés	2017
A - Impôt exigible	-368
B - Impôt de distribution	-77
Variation Impôt courant (passif) +/- écart de conversion	58
C - Variation Impôt courant (passif)	58
Impôts payés (A+B+C)	-387

b) Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement :

(En milliers d'euros)	2016	Ecart de conversion	RECLASS	Variation (*)	2017
Stock, produits et services en cours	3 467	-50	-77	325	3 665
Clients et autres débiteurs	5 294	-159	80	587	5 801
Impôt courant	588			-588	0
Autres actifs courants	47	0		23	70
Total actif courant (A)	9 396	-210	3	347	9 537
Fournisseurs et autres créditeurs	4 165	-111	10	-27	4 038
Autre passif courant	6		-42	52	16
Total Passif courant (B)	4 171	-111	-32	25	4 054

(*) La colonne à retenir pour le calcul du Besoin en fond de roulement (B.F.R.) est la colonne variation qui correspond aux variations de trésorerie sur la période

CALCUL DE LA VARIATION DU B.F.R.	
Variation de l'actif courant (hausse)	-347
Variation du passif courant	25
Variation des besoins en fonds de roulement du Tableau de flux de trésorerie	-322

Note 27. Informations sectorielles

Principes comptables

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'activité du Groupe à savoir la commercialisation, au niveau mondial, de produits pour les marchés de l'impression sérigraphique et numérique.

Les secteurs opérationnels du groupe ENCRE DUBUIT, sont constitués des zones d'implantations géographiques du Groupe à travers le monde à savoir l'Europe, l'Asie, l'Afrique Moyen-Orient et le continent Américain.

Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

Informations par entités juridiques (secteur d'activités)

Comme il a été indiqué dans les principes comptables et méthode d'évaluation, le Groupe ENCRE DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique : la commercialisation, au niveau mondial, de produits d'impression pour les marché de la sérigraphie et du numérique.

Les secteurs opérationnels du groupe ENCRE DUBUIT, sont constitués des zones d'implantations géographiques des filiales du Groupe à travers le monde à savoir l'Europe, l'Asie, l'Afrique Moyen-Orient et le continent Américain.

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH & SOFTIM	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	ALL INKS	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	QUEBEC Inc et DUBUIT CANADA	Eliminations /Retrait. de conso.	TOTAL
En 2017											
Indicateurs de résultat											
Chiffres d'affaires*	12 804	0	1 541	2 855	0	2	7 182	393	0	-2 471	22 307 0
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	431	0	27	60	1	5	168	19	0		711
Résultat opérationnel (données consolidées)	389	-6	11	200	-9	-14	1 098	-134	-2	n/a	1 533
Actif											
Investissements industriels nets	181		6	5			6				198
Effectif	78	0	14	13	0	0	69	4	0		178

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH & SOFTIM	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	ALL INKS	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	QUEBEC Inc et DUBUIT CANADA	Eliminations /Retrait. de conso.	TOTAL
En 2016											
Indicateurs de résultat											
Chiffres d'affaires*	14 028	0	1 828	3 075	12	3	7 766	722	0	-1 182	26 252 0
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	490	3	44	60	10	7	279	18	0	67	976
Résultat opérationnel (données consolidées)	285	-3	-20	55	-107	-33	1 979	-231	26	n/a	1 951
Actif											
Investissements industriels nets	48		1				34				84
Effectif	72	0	14	13	0	0	67	4	0		170
<i>* 15 mois 1er octobre 2015 au 31 décembre 2016</i>											

(1) Intègre les deux sociétés localisées en Chine Jinshan (site actif) et Fangxian (entité dormante)

Informations par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs et passifs sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique

En Milliers d'euros	Du	1-janv.-17	% CA	1-oct.-15	1-oct.-16	1-oct.-15	% CA	Variation Dec.17vs Sept.2016	Var. en %
	Au	31-déc.-17	TOTAL	30-sept.- 16	31-déc.- 16	31-déc.- 16	TOTAL		
		12 mois		12 mois	3 mois	15 mois			
Europe		13 476	60,4%	13 078	3 051	16 129	61,4%	398	3,0%
Asie		7 698	34,5%	6 043	2 445	8 488	32,3%	1 655	27,4%
Amérique Du Nord		694	3,1%	825	281	1 106	4,2%	-131	-15,9%
Afrique / Moyen Orient		425	1,9%	455	74	529	2,0%	-30	-6,5%
Océanie		14	0,1%					14	
Chiffre d'affaires total		22 307		20 401	5 851	26 252		1 906	9,3%

Analyse de la situation financière par secteur géographique

(En milliers d'euros)	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	4 202	4 286	319	385	1 937	2 219	6 457	6 889
Immeubles de placement	1 008	1 059	-	-	-	-	1 008	1 059
Ecart d'acquisition	432	432	-	-	-	-	432	432
Immobilisations incorporelles	1 685	1 688	-	-	-	-	1 685	1 688
Titres de participation (net)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	202	175	-	-	5	13	206	188
Impôts différés actifs	198	130	-	6	83	58	282	194
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF NON COURANT	7 726	7 770	319	390	2 024	2 289	10 070	10 450
Stock, produits et services en cours	3 163	2 921	23	94	481	376	3 666	3 390
Clients et autres débiteurs	3 644	3 278	527	529	1 630	1 487	5 801	5 294
Impôt courant	-	589	-	-	-	-	-	589
Autres actifs courants	70	40	1	-	-	7	70	47
Produits dérivés ayant une juste valeur positive	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs destinés à être vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres négociables	1 422	1 021	-	-	-	-	1 422	1 021
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 100	2 703	69	86	2 752	2 720	5 920	5 509
ACTIF COURANT	11 398	10 552	619	709	4 862	4 589	16 879	15 850
TOTAL ACTIF	19 124	18 322	938	1 100	6 887	6 878	26 950	26 300

Immeubles de placement,

- Les immeubles de placement présentés dans le secteur « continent européen » sont localisés au Brésil.

Ecarts d'acquisition,

- En 2016, les valeurs liées à la marque et au fonds de commerce ont été reclassées sur la ligne immobilisations incorporelles.

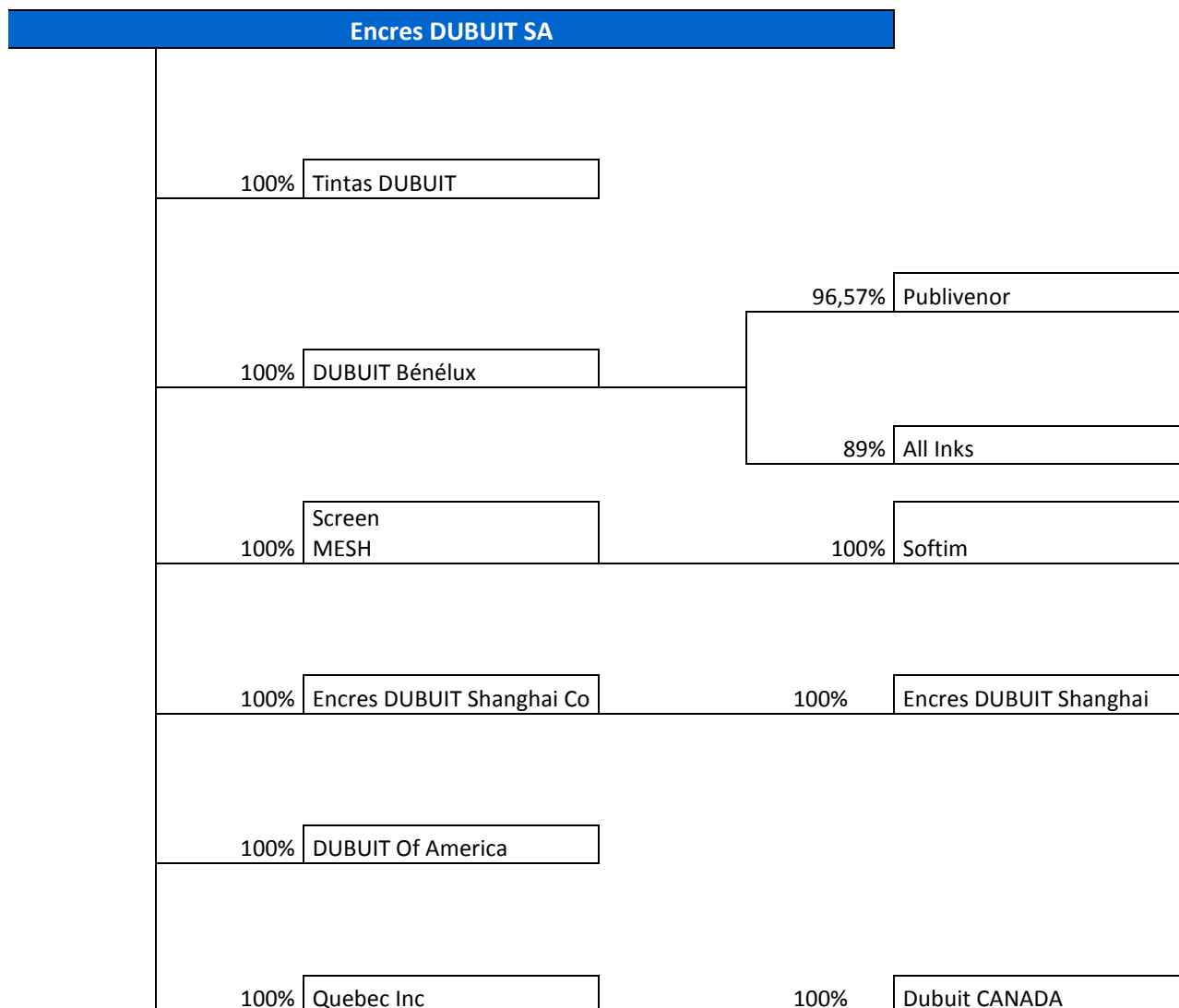
PASSIF

	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
(En milliers d'euros)	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Emprunts long-terme	352	275	33	38	-	-	385	313
Impôts différés passifs	208	133	-	-	-	-	208	133
Provision pour retraite	301	250	-	-	-	-	301	250
Provisions (non courant)	457	441	-	-	-	-	457	441
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif non courant	1 319	1 100	33	38	-	-	1 352	1 137
Passif Courant	3 143	3 172	554	559	617	736	4 322	4 473
TOTAL PASSIF Non courant et Courant	4 462	4 272	587	597	617	736	5 674	5 610

Note 28. Organigramme du Groupe et Périmètre de consolidation

Encres DUBUIT SA, maison mère du Groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Mitry Mory (Seine et Marne).

Organigramme au 31 décembre 2017



Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Le périmètre de consolidation du Groupe Encres DUBUIT est le suivant :

Nom de l'entité	Activité	Pourcentage d'intérêts
Encres DUBUIT SA	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	mère
Filiales consolidées par intégration globale		
Screen MESH	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%
Québec Inc.	Holding	100,00%
Dubuit Canada	Néant	100,00%
Dubuit Benelux	Holding	100,00%
Publivenor	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	96,57%
All Inks	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	89,00%
Tintas DUBUIT	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%
Dubuit of America	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai - Fangxian	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai- Jinshan	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%
SOFTIM	Gestions administratives et comptables, acquisitions de biens immobiliers	100,00%
Entreprise sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle		
	Néant	
Entreprises associées mise en équivalence		
	Néant	

* site de fabrication d'encres

Note 29. Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017.

Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes

	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	SEC 3	%	SEC 3	%	B&A AUDIT	%	B&A AUDIT	%	AUTRES	%	AUTRES	%
AUDIT :												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Encre DUBUIT SA	47,00	59%	46,80	59%	32,20	41%	32,00	41%				
Filiales intégrées globalement									133,00	100%	173,00	100%
- Missions accessoires												
SOUS TOTAL	47,00	22%	46,80	19%	32,20	15%	32,00	13%	133,00	63%	173,00	69%
AUTRES PRESTATIONS												
- Juridique, fiscal et social												
- Technologie de l'information												
- Audit interne												
- Autre : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit												
SOUS TOTAL	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
TOTAL	47,00	22%	46,80	19%	32,20	15%	32,00	13%	133,00	63%	173,00	69%

3 COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

3.1 Les états financiers

Bilan : Actif

En milliers d'euros	31/12/2017		31/12/2016	30/09/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	403	108	295	299
Fonds commercial	1 845		1 845	1 845
Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
Total immobilisations incorporelles	2 248	108	2 140	2 143
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 006		1 006	1 006
Constructions, installation des constructions	3 913	2 182	1 731	1 923
Installations techniq. mat. Out. industriels	2 059	1 689	370	260
Autres immobilisations corporelles	3 997	3 364	633	676
Immobilisations en cours	20		20	4
Avances et acomptes	0		0	0
Total immobilisations corporelles	10 995	7 235	3 760	3 870
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	5 286	1 533	3 753	3 753
Créances rattachées à des participations	945	940	5	21
Autres titres immobilisés	691		691	570
Autres immobilisations financières	196	3	193	166
Total immobilisations financières	7 118	2 476	4 642	4 510
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	20 361	9 819	10 542	9 848
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières & autres approv	1 536	23	1 514	1 291
Produits intermédiaires et finis	1 114	24	1 089	988
Avances et acomptes versés	0		0	0
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	4 200	1 031	3 169	2 702
Autres créances	987	418	569	844
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 056		1 056	1 021
Disponibilités	2 490		2 490	1 942
Charges constatées d'avance	70		70	39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 453	1 496	9 957	8 826
Charges à répartir			0	0
Ecarts de conversion actif	0		0	3
TOTAL GENERAL	31 814	11 315	20 499	17 848

Bilan : Passif

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	30/09/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 256	1 256	1 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 398	4 398	4 398
Réserves :			
- Réserve légale	126	126	126
- Réserves statutaires ou contractuelles	12 454	12 454	12 454
Report à nouveau	-2 076	-3 127	-3 931
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 172	1 050	804
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	17 329	16 157	15 106
Autres fonds propres			
TOTAL	0	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	17 329	16 157	15 106
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	329	334	226
Provisions pour charges	0	29	77
TOTAL PROVISIONS	329	362	303
DETTES			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	2	74	314
Dettes financières diverses	192	119	1
TOTAL DETTES FINANCIERES	193	193	315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 245	1 334	1 108
Dettes fiscales et sociales	1 011	873	816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	188	194	74
Produits constatés d'avance	146	56	0
TOTAL DETTE D'EXPLOITATION	2 591	2 456	1 998
TOTAL DES DETTES	2 784	2 649	2 313
Ecarts de conversion passif	57	183	126
TOTAL GENERAL	20 499	19 352	17 848

Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016*	30/09/2015
	France	Exportation	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	1 166	224	1 390	1 806	1 665
Production vendue (biens)	5 810	5 200	11 010	11 842	8 752
Production vendue (services)	177	228	405	380	349
Chiffre d'affaires net	7 152	5 652	12 804	14 028	10 766
Production stockée			125	186	243
Subventions d'exploitation			9	6	0
Reprises sur provisions et transfert de charges			425	1 188	297
Autres produits d'exploitation			141	126	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			13 504	15 534	11 307
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises			799	1 220	1 064
Variations de stocks			52	-79	67
Achats matières premières et autres approvisionnements			4 333	4 550	3 297
Variations de stocks			-245	-208	-16
Autres achats et charges externes			2 960	2 944	2 306
Impôts, taxes et versements assimilés			379	420	312
Salaires et traitements			2 842	3 220	2 747
Charges sociales			1 423	1 499	1 126
Dotations aux amortissements et provisions :					
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			406	491	339
- sur actif circulant : dotations aux provisions			76	264	228
- pour risques et charges : dotations aux provisions			201	286	100
Autres charges			33	844	18
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			13 259	15 451	11 588
RESULTAT D'EXPLOITATION			244	83	-280
PRODUITS FINANCIERS					
Produits des participations			718	617	52
Produits des autres valeurs mobilières et autres créances			0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés			6	6	1
Reprises sur provisions et transferts de charges			120	600	3 709
Différences positives de change			9	67	51
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			0	0	4
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			853	1 289	3 816
CHARGES FINANCIERES					
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			21	653	583
Intérêts et charges financiers			15	119	3 249
Différences négatives de change			109	45	12
Autres charges financières					
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			0	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES			144	817	3 844
RESULTAT FINANCIER			709	472	-28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			954	555	-308

* L'exercice clos au 31 décembre 2016 à une durée exceptionnelle de 15 mois : données non comparables

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016*	30/09/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17	1	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	52	652	1 124
Reprises sur provisions et transferts de charges	33	93	1 921
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	102	747	3 046
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	64	60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3	376	1 885
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6	439	1 945
RESULTAT EXCEPTIONNEL	96	307	1 101
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	-122	-188	-11
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>14 459</i>	<i>17 570</i>	<i>18 170</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>13 287</i>	<i>16 519</i>	<i>17 365</i>
RESULTAT de L'EXERCICE	1 172	1 050	804

* L'exercice clos au 31 décembre 2016 à une durée exceptionnelle de 15 mois : données non comparables

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	30/09/2015
<u>Flux de trésorerie lié à l'activité</u>			
. Résultat net	1 172	1 050	804
. Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
. Amortissements et provisions (sauf prov / actif circulant)	268	239	-4 676
. Variation des impôts différés	0	0	0
. Plus ou Moins-values de cession nettes d'impôt	-8	-273	761
. Plus ou Moins-value sur cession d'actions propres	-1	-3	1
Marge brute d'autofinancement	1 431	1 013	-3 110
. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
. Créances d'exploitation et stock	-591	-931	-799
. Dettes d'exploitation et autres dettes	62	515	-23
	-529	-416	-822
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	902	597	-3 932
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
. Acquisition d'immobilisations	-341	-172	-208
. Cessions d'immobilisations nettes d'impôt et remboursement	32	72	4 044
. Impact des variations de périmètres		645	
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-309	545	3 836
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
. Remboursement comptes courants	-7		
. Dividendes versés aux actionnaires			
. Autres variations			
. Emissions d'emprunts	73	119	1
. Remboursements d'emprunts	-74	-241	-222
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	-9	-122	-221
Variation de la trésorerie calculée	584	1 020	-316
<u>Variation de trésorerie</u>			
. Trésorerie d'ouverture	2 962	1 942	2 258
. Trésorerie de clôture	3 547	2 962	1 942
Variation de la trésorerie	584	1 020	-316

3.2 Annexes des comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2016)

3.2.1 Evènements significatifs

a) Le Brésil

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT et le règlement du prix devant se faire sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées. Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires) et à l'établissement des contrats de locations sont finalisés.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT et le désengagement de la responsabilité du Groupe dans les affaires brésiliennes ne sont pas remis en cause à ce jour.

L'opération brésilienne a pu être dénouée comptablement dans les comptes sociaux clos au 30 septembre 2015 a pu être déterminé et a donné lieu à la comptabilisation d'une créance à recevoir de 1,122 million d'euros. Le montant de la créance correspond à la valeur fiscale (figurant dans le protocole transactionnel validé par le juge) des deux ensembles immobiliers remis en paiement du prix de la cession de la participation d'Encres DUBUIT dans DUBUIT PAINT.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres DUBUIT. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer. En conséquence, la créance a été reclassée en immeuble de placement pour un montant de 1,122 million d'euros et amortis sur 20 ans.

Les loyers issus de la location de ces deux immeubles sont versés sur un compte bancaire ouvert au nom de l'avocat en charge du dossier et sont transférés deux fois par an sur l'un des comptes bancaires de la société.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encre DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 93 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée 1,7 million de réals soit 431 mille euros.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société a fait appel à ses avocats afin de gérer au mieux ces nouveaux litiges et l'état d'avancement des procédures ne permet pas la constitution d'une provision.

3.2.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations (1 à 5 ans).

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette au bilan. La valeur d'inventaire attribuée aux fonds de commerce fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies qu'à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital de la société (WACC). Le taux d'actualisation est un taux après impôts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissements pour dépréciation sont établis suivants la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire ou suivant le mode dégressif.

Durées retenues pour le calcul des amortissements :

	Durée
<u>Immobilisations décomposables</u>	
- Structure gros-œuvre	20 ans
- Lots techniques	15 ans
- Lots de second œuvre	12 ans
- Lots d'aménagement	10 ans
<u>Immobilisations non décomposables</u>	
- Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
- Agencements et installations	1 à 20 ans
- Matériel de transport	1 à 3 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Provision pour gros entretiens

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés figurant au bilan pour leur coût d'acquisition correspond à la valeur d'utilité.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours du dernier jour de la clôture de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition aux postes « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des actions propres détenues est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Suite à la publication de l'avis sur la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (CNC, avis 08-17 du 6 novembre 2008), les actions propres détenues et affectées à un plan ont été transférées au compte 502-1 pour leur coût d'acquisition. Ces actions ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent d'une part la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon le cas.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement 00-06 du Comité de Réglementation comptable, relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne porte pas préjudice au groupe.

Au titre de **l'exercice 2017**, la provision pour garantie client a été dotée à hauteur de **28 K€** et reprise pour **38 K€**. La provision pour impôts a été reprise pour **29 K€**.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de clôture. La différence de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises est portée : au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

L'exposition de la société au risque de change est minime dans la mesure où les ventes réalisées à l'étranger sont facturées en Euros.

Cependant, Encres DUBUIT est exposée au risque de change au travers de dividendes qu'elle perçoit de sa filiale chinoise en USD.

Engagements retraite

L'engagement retraite de la société mère est couvert pour partie par les versements annuels effectués sur une assurance départ retraite extérieure.

Définition de résultat courant et résultat exceptionnel

Le compte de résultat distingue le résultat imputable aux activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toute l'activité dans laquelle s'engage l'entreprise dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées qu'assume l'entreprise à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distinctes des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Information relative au CICE

Le CICE a été comptabilisé en déduction des frais de personnel pour un montant de 119 660 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre du mécanisme.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de la société.

Les cours de conversion retenus pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2017 sont :

1 € =	Bilan	Résultat
CAD	1,5039	1,5000
CNY	7,8044	7,8000
USD	1,1993	1,2000

3.2.3 Notes sur les comptes annuels

Note 1. Tableau des filiales et participations

A/ Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales et participations <i>informations en milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice) ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1 Filiales (détenues à + de 50%)										
Screen Mesh SARL ZA des Platanes 77100 MEAUX	64	-57	100%	79	0	0	0	0	-5	0
TINTAS DUBUIT SA C/Las Planas 1 P.I. Font Santa 08970 Sant Joan Despi (Barcelona) Espagne	72	1 727	100%	955	955	0	0	1 541	9	0
9091 0712 Quebec Inc. 1 place Ville Marie 37eme étage Montréal, Québec H3B 3P4 Canada	1 074	-1 174	100%	1 074	0	0	0	0	0	0
Dubuit Shanghai Co 111 Memgshan rd shihua, Jinshan, Shanghai China	1 839	3 018	100%	1 839	1 839	0	0	7 161	834	697
DUBUIT BENELUX 40 Suikerkaai, 1500 Halles, Belgique	400	56	100%	960	960	1 251	0	2	-32	0
DUBUIT OF AMERICA 70 Monaco Drive IL 60172 Roselle - Chicago	667	-923	100%	380	0	112	0	395	-134	0

B/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises (ensemble) :	Néant
Filiales étrangères (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés françaises (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) :	Néant

C/ Renseignements globaux sur les titres (A+B)

En milliers d'Euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consenties	Montant des cautions avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales françaises (ensemble)									
Screen Mesh	64	- 57	79	-	-	-	-	-5	-
Filiales étrangères (ensemble)									
Tintas+9091+EDJ+MDB+DOA	4 052	2 704	5 207	3 753	1 363	0	9 100	676	697
Participation dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT									
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : Néant K€									

Note 2. Les opérations avec les entreprises liées

Bilan

	Montant concernant les entreprises :		Montants des dettes ou des créances représentés par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	5 286		
Créances rattachées à des participations	945		
- Provisions sur titres de participation	-2 473		
TOTAL IMMOBILISATIONS	3 759	0	
Créances clients et comptes rattachés nettes des provisions	939	1	
Autres créances nettes des provisions	0	2	
TOTAL CREANCES	939	3	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55	8	
Autres dettes			
TOTAL DETTES	55	8	

Engagements financiers avec les entités liées et informations relatives aux obligations contractuelles et aux engagements commerciaux : néant

Les transactions avec les parties liées figurent dans [la note 24 de l'annexe des comptes consolidés](#)

Compte de résultat

PRODUITS (K€)	Montant
Ventes de produits finis	2 397
Dividendes reçus	697
Transferts de charges	5
Intérêts des créances rattachées à des participations	21
Total	3 120

CHARGES (K€)	Montant
Achats de matières premières	6
Autres services extérieurs	270
Autres charges financières	0
Autres charges exceptionnelles	0
Total	276

Note 3. L'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2016	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2017
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Concessions, brevets, licences et marques	290				290
Fonds commercial	1 845				1 845
Autres immobilisations incorporelles	114				114
Total	2 248	0	0	0	2 248
Amortissements	105	4			108
Total net	2 143	-4	0	0	2 140

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2016	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2017
Terrains	1 006				1 006
Constructions - Structure, gros œuvre	2 790				2 790
Immeubles de placement	1 122				1 122
Matériel et outillages industriels	2 039	181	162		2 059
Autres immobilisations corporelles	2 376	96	4		2 468
<u>Immobilisations décomposables</u>					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	411				411
- Lots d'aménagement	35				35
Immobilisation en-cours	4	15			20
Total	10 869	292	166	0	10 995
Amortissements :					
- Constructions	1 926	141			2 067
- Immeubles de placement	63	51			114
- Matériel et outillages industriels	1 779	72	162		1 689
- Autres immobilisations corporelles	1 740	99	4		1 835
<u>Immobilisations décomposables</u>					
- Gros œuvre	467	33			500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	404	7			411
- Lots d'aménagement	35				35
Total des amortissements	6 998	402	166	0	7 234
Total net	3 871	-110	0	0	3 760

Le crédit-bail

Poste du bilan (en milliers d'euros)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Construction						
Installations techniques matériel et outillage industriels	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	106	13	18	88	24	37
Immobilisations en cours						
TOTAL	106	13	18	88	24	37

Analyse des redevances de crédit-bail

En milliers d'euros	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans			
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	38	52		90	1	24
Immobilisations en cours						
TOTAL	38	52	0	90	1	24

Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 31/12/2016	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2017
Titres de participations	5 286				5 286
Créances rattachées à des participations	947			-2	945
Autres titres immobilisés (actions propres) (*)	757		1	-64	691
Autres immobilisations financières	169	30		3	196
Total	7 159	30	4	-66	7 119
Provisions	2 650	14	187		2 476
Total net	4 509	16	-183	-66	4 643

(*) 134 615 actions propres détenues par ENCREs DUBUIT non affectées à un plan et 1 219 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT

Les éléments inscrits dans la colonne diminution sont principalement liés à :

- La diminution des provisions provient de la hausse du cours moyen de bourse des actions propres, dont la valorisation permet de constater une légère plus-value au 31 décembre 2017.

Les autres variations comprennent le reclassement des actions propres liées au plan d'attribution d'actions gratuites d'août 2016, et à une régularisation sur une plus-value antérieure.

Tableau récapitulatif des achats et ventes des actions propres sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 :

Mois	Achats	Ventes	Attribution Gratuite d'actions : délai d'acquisition réalisé	Transfert au compte "502 - actions affectées à un plan"	Actions affectées à un plan non réalisé (transfert du 502 au 27x)	Cumuls
Décembre 2016						145 115
Janvier 2017						145 115
Février 2017						145 115
Mars 2017						145 115
Avril 2017						145 115
Mai 2017						145 115
Juin 2017						145 115
Juillet 2017						145 115
Août 2017						145 115
Septembre 2017						145 115
Octobre 2017						145 115
Novembre 2017						145 115
Décembre 2017				10 500		145 115
Cours moyen d'achat						5,09
Cours moyen au 31 décembre 2017						5,18
Provisions pour dépréciation des actions propres (en €)						0

Note 4. Les capitaux propres

Le capital

Au 31 décembre 2017, le capital social se compose de 3.141.000 actions d'une valeur nominale de 0,40 € soit une valeur totale de 1.256.400 euros.

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentat°	Diminut°	Affectation de résultat	31/12/2017
Capital	1 256				1 256
Prime	4 398				4 398
Réserve légale	126				126
Autres réserves	12 454				12 454
Report à nouveau	-3 127			1 050	-2 076
Résultat de l'exercice	1 050	1 172		-1 050	1 172
TOTAL	16 157	1 172	0	0	17 329

Plan d'attribution d'actions gratuites de la société Encres DUBUIT S.A.

Le tableau ci-après récapitule des données relatives au plan d'actions gratuites :

Date d'attribution Plans de souscription	Date d' acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises / remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
01/08/2016	01/08/2018	1	10 500	0	10 500

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, le plan prévoit une période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect de la réalisation des conditions de performance fixées dans le plan.

Les conditions de performance concernent pour le plan du 1^{er} aout 2016 :

- à hauteur de 40 % des actions attribuées, la croissance du chiffre d'affaires comparable des exercices 2016 et 2017,
- à hauteur de 60 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat opérationnel consolidé. Le calcul s'effectuera par comparaison au résultat opérationnel consolidé du 30 septembre 2015.

Au 31 décembre 2017, une provision d'un montant de 25 K€ a été constatée dans les comptes.

Note 5. Les provisions

a) Les provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentat°	Diminut°		31/12/2017
			Consommées	Non consommées	
a) Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges commerciales	82	20		27	75
Provisions pour litiges sociaux	181	3	137		47
Provisions pour garant. données aux clients	38	28		38	28
Provisions pour pertes de change	3	0		3	0
Autres provisions pour risques	30	124			154
Provisions pour impôts	29		29		0
Provisions pour grosses réparations	0				0
Provisions pour attributions gratuites d'actions	0	25			25
Total provisions pour risques & charges	362	201	166	68	329

La reprise de la provision pour impôt correspond à :

- l'impôt sur les sociétés calculé suite à la décision d'étaler extra comptablement l'indemnité d'assurance perçue suite à la reconstruction du bâtiment détruit.

b) Les provisions pour dépréciations :

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	31/12/2017
b) Provisions pour dépréciations :					
- Sur titre de participation	1 533				1 533
- Sur créances rattachées à des participations (1)	926	14			940
- Sur actions propres	187		118	-69	0
- Sur autres immobilisations financières	3				3
- Sur comptes clients (1)	994	43	6		1 031
- Sur stocks	52	33	38		47
- Sur comptes courants (1)	411	7			418
- Autres provisions pour dépréciations	81		81		-
Total provisions sur actif	4 187	96	242	-69	3 972
TOTAL GENERAL (a+b)	4 550	297	477	-69	4 301

(1) les dotations concernent les prêts et les comptes courants consentis aux filiales américaine et belge.

c) Analyse des dotations inscrites au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises
D'exploitation	276	323
Financières	21	120
Exceptionnelles	0	33
Total	297	477

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-15 du CGI)

Néant

Note 6. L'endettement

En milliers d'euros	31/12/2016	Augment°	Diminut°	Autres variations	31/12/2017
DISPONIBILITES					
Instruments de trésorerie	1 021			36	1 056
Disponibilité	1 941	549			2 490
TOTAL I	2 962	549	0	36	3 546
DETTES FINANCIERES					
Emprunts auprès des établissements de crédit	74		74	2	2
Participation des salariés	0				0
Autres dettes financières (y compris découverts bancaires)	119	73	0		192
TOTAL II	193	73	74	2	193
ENDETTEMENT NET POSITIF	2 769	476	-74	34	3 353

La hausse des dettes financières correspond à l'avance remboursable perçue dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection souscrit auprès de la COFACE pour 186 K€.

Note 7. L'état des créances et des dettes par maturité

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1)	945		945
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	887	134	753
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 062	0	1 062
Créances clients	3 138	3 138	
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10	10	
Impôts sur les bénéfices	43	43	
Taxe sur la valeur ajoutée	111	111	
Autres impôts taxes et versements assimilés	269	269	
Créances sur cession d'immobilisations			
Groupe et associés (2)	420	2	418
Débiteurs divers	64	64	
Produits à recevoir	62	62	
Charges constatées d'avance	70	70	
TOTAL	7 088	3 910	3 177

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice : néant

(2) Prêts et avances consenties aux associés : néant

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTE FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit				
- à un an maximum à l'origine	2	2		
- à plus d'un an à l'origine			0	
Emprunts et dettes financ. diverses	192		192	
DETTE D'EXPLOITATIO ET AUTRES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 245	1 245		
Personnel et comptes rattachés	508	508		
Sécurité sociale et autre. organismes sociaux	371	371		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	62	62		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	70	70		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	188	188		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	146	146		
TOTAL	2 784	2 592	192	0

Note 8. Les engagements donnés reçus

Engagements donnés

Engagements donnés (en K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements du crédit-bail mobilier	90
Engagements du crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et ass. (la Société est assurée pour départ en retraite)	
Garantie indemnitaire "Hold Cover" en faveur de Dubuit Canada	0
Autres engagements donnés	
TOTAL	90

Engagements reçus

Engagements réciproques (En K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (Clause de retour à meilleure fortune Screen Mesh.)	91
TOTAL	91

Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

Néant

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Le taux d'actualisation : 1,5 % ;

Le taux de rendement brut servi pour 2017 est de : 2 % (fonds placé sur des fonds euro)

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2016 s'élèvent à 563 mille Euros et sont couverts à hauteur de 262 mille euros par une assurance.

Note 9. Le compte de résultat

A / Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	France	Etranger	Total 2017	Total 2016*
Ventes de produits finis	5 810	5 200	11 010	11 922
Ventes de marchandises	1 166	224	1 390	1 806
Produits des activités annexes	177	228	405	300
TOTAL	7 152	5 652	12 804	14 028

* Données exceptionnellement présentées sur 15 mois

B / Chiffres d'affaires « étranger » par zones géographiques

En milliers d'euros	2017 12 Mois	2016 15 Mois
Europe	1 832	1 774
Amérique du Nord	679	367
Amérique du Sud	21	32
Asie	2 872	1 303
Afrique & Moyen Orient	233	1 871
Océanie	14	
TOTAL	5 652	5 347

C / Transferts de charges

Nature des transferts de charges (en milliers d'euros)	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 15 mois
Remboursements assurance	19	45
Avantages en nature	28	19
Refacturations charges pour tiers	54	31
TOTAL	101	95

D / Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 15 mois
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation (1)	718	617
Autres intérêts et produits assimilés	6	6
Reprises sur provisions et transfert de charges	120	600
Différences positives de change	9	67
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Total	853	1 289
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortis et provisions	21	653
Intérêts et charges assimilés	15	119
Différence négative de change	109	45
Autres charges financières	0	0
Charges nettes sur cession de VMP		
Total	144	817
RESULTAT FINANCIER	709	472
(1) dont dividendes reçus des filiales	697	587
(1) dont intérêts des créances rattachées à des participations	21	29

Le résultat financier reprend les éléments principaux suivants :

- Les dividendes reçus de la filiale chinoise : 697 K€ ;
- Un profit financier de 118 K€ dû à la baisse de la provision pour dépréciation des actions Encres Dubuit auto-détenues (soit une reprise de provision pour 118 K€ sans dotation sur l'exercice) directement liée à la hausse du cours des actions Encres DUBUIT.
- La provision pour dépréciation de la créance rattachée à la participation de Dubuit Benelux pour 14 K€, et sur le compte-courant Dubuit Benelux pour 7 K€ ;
- La perte de change sur le compte bancaire en dollars de 101 K€.

E / Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 15 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except sur opé de gestion	17	1
Produits s/cession immo corporelles	8	1
Produits cession immo financières	44	651
Reprises amortissements dérogatoires		
Transfert de charges		
Reprises prov. Risq. Charg. Exceptionnelles	33	93
Total	102	747
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités et amendes fiscales	3	18
Subvention commerciale octroyée à la filiale canadienne	0	0
Autres charges exceptionnelles		46
Val. comptable immob corporelles cédées	0	
Val. comptable immob fi. Cédées	2	376
abandon de créances		
Dot. Prov. Risque exceptionnelles		
Total	6	439
TOTAL GENERAL	96	307

Le résultat exceptionnel comprend le reclassement d'une plus-value antérieure sur les actions propres pour 44 K€ et la reprise, pour solde, de la provision sur impôts à hauteur de 29 K€.

F /Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	954	0	954
+ Résultat exceptionnel	96	0	96
- Participation des salariés	0	0	0
- Crédit d'impôt recherche	122	0	122
- Autres crédits d'impôts	0		0
Résultat	1 172	0	1 172

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est le taux de droit commun augmenté de la contribution sociale de 3,3 % si le seuil de 763 K€ est franchi.

Allègement de la dette future d'impôt en base	Montant
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres (écart de conversion actif)	0
Total	0
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	
C3S	
Prov. Pour Attribution Gratuite d'Actions	
Total	0
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	490
Moins-values à long terme	638

Le crédit d'impôt recherche constaté dans les comptes au 31 décembre 2017 s'élève à 122 K€. Le calcul du crédit d'impôt recherche est réalisé sur l'année civile.

Note 10. Effectif et Compte Personnel Formation

EFFECTIF

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	23	20
Agents de maîtrise et techniciens	11	10
Employés	43	42
TOTAL	77	72

COMPTE PERSONNEL FORMATION

Le volume d'heures de formations cumulé correspondant aux droits acquis au titre du C.P.F par les salariés est de 8 998 heures au 31 décembre 2017.

L'intégralité des heures n'a pas donné lieu à demande.

Note 11. Rémunération brute des dirigeants

En milliers d'euros	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Membres du directoire	0	361	8		
Membres du Conseil de Surveillance	36				
Total	36	361	8	0	0

Aucun engagement n'a été contracté pour des pensions de retraite au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Note 12. Evènement postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est survenu depuis la clôture des comptes clos au 31 décembre 2017 de la société Encres Dubuit S.A..

4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Le rapport du Directoire

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été audités par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017

- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions soumises à l'Assemblée.

4.2 Le conseil de surveillance

4.2.1 Composition

A la date de ce rapport, le Conseil de surveillance compte les trois membres suivants :

M. Jean-Louis DUBUIT, président du Conseil de Surveillance depuis le 1^{er} avril 2010 suite à sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 26 mars 2010 et renouvelé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2016, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. François DUBUIT, membre du Conseil de surveillance, renouvelé lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Francine DUBUIT, membre du Conseil de surveillance, renouvelé lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'ensemble des membres du conseil sont de nationalité française.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six années.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée :

- De renouveler les mandats de membre du conseil de surveillance de Monsieur François Dubuit et de Madame Francine Dubuit pour une nouvelle durée de 6 années,

- De nommer de nouveaux membres au conseil de surveillance : Monsieur Pascal QUIRY et Monsieur Kha DINH, pour une durée de 6 années.

Il est précisé que **M. Michel RIGAUD** a démissionné de ses fonctions de Vice-président et de membre du Conseil de surveillance, le 13 février 2018.

4.2.2 Liste des mandats et autres fonctions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des membres de Conseil de surveillance de la société au cours de l'exercice 2017 :

<i>Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires</i>	<i>Mandat dans la société</i>	<i>Age</i>	<i>Date de première nomination</i>	<i>Date de dernier renouvellement</i>	<i>Date de fin de mandat</i>	<i>Autre(s) fonction(s) dans la société</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe</i>
DUBUIT Jean-Louis	Président du Conseil de Surveillance	73 ans	1 ^{er} avril 2010	AG 25 mars 2010 CS 26 mars 2010 AG 27 septembre 2016	AG 2022	Néant	Président ENCRES DUBUIT Shanghai DUBUIT Benelux Dubuit of America	Directeur Général CTA Machines Dubuit Gérant SCI DU GER SCI JFL SCI CFD Dubuit International Président TECA PRINT AG TECA PRINT France Co-gérante Dubuit International
DUBUIT Francine	Membre du conseil de surveillance	78 ans	1 ^{er} juin 2000	AG du 28 mars 2012	AG 2018	Néant	Néant	Co-gérante Dubuit International
DUBUIT François	Membre du Conseil de Surveillance	39 ans	30 Mars 2009	AG du 28 mars 2012	AG 2018	Néant	Néant	Salarié de DUBUT FAR EAST (Société étrangère)
RIGAUD Michel	Vice-Président Et membre	73 ans	1er juin 2000	AG du 28 mars 2012 CS du 28 mars 2012	13 Février 2018	Néant	Néant	Néant

Il est précisé que les sociétés citées dans le tableau ci-dessus sont des sociétés non cotées.

4.3 Le Directoire

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Chrystelle FERRARI	Président du Directoire Depuis le 01/09/2013	13/12/2012 CS 09/12/2016	12/12/2020	Directeur administratif et financier Groupe	<u>Présidente</u> Dubuit Canada
Christophe DUBUIT	Membre du Directoire - Directeur général	13/12/2012 CS 09/12/2016	12/12/2020	Directeur des systèmes d'informations	<u>Gérant</u> SCREEN MESH
Yann HAMELIN	Membre du Directoire	CS 09/12/2016	12/12/2020	Directeur de la recherche et développement	Néant
Pierre BLAIX	Membre du Directoire	CS 09/12/2016	12/12/2020	Directeur groupe stratégie développement	Néant

4.4 Le capital social

Capital social : le capital social s'élève à 1 256 400 €, divisé en 3 141 000 actions de 0,40 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Capital potentiel

Il n'y a pas de plan de stock-options, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2015, dans sa seizième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le directoire a utilisé cette autorisation le 28 juillet 2016 afin d'attribuer 10 500 actions gratuites à un salarié membre du directoire du groupe.

Le tableau ci-dessous fait état du plan en cours à ce jour :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action
Aout 2016	27 septembre 2016		10 500	Existantes	1 ^{er} aout 2018	3,40 euros

Pour mémoire, le tableau ci-dessous fait état des anciens plans qui ne sont plus en cours à ce jour :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur de l'action
Février 2007	30 juin 2006	1 ^{er} février 2007	41 000	Existantes	1 ^{er} février 2009	1 ^{er} février 2011	8,05 euros
Juillet 2008	21 mars 2008		20 000	Existantes	21 juillet 2010	21 juillet 2012	4,95 euros
Aout 2009	21 mars 2008		20 000	Existantes	31 juillet 2012	31 juillet 2014	4,50 euros

(*) sous- réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Concernant les plans de « Juillet 2008 et Aout 2009 », il n'y a pas eu d'attribution définitive car les conditions de performances n'étaient pas remplies.

Capital autorisé

Le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2017 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations :

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation ou de l'autorisation	Montant autorisé (en euros)	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2017	Montant résiduel au 31/12/2017 (en euros)
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	16/06/2017	15/08/2019	4 000 000	Néant	Néant	4 000 000

Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	16/06/2017	15/08/2019	4 000 000	Néant	Néant	4 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	16/06/2017	15/08/2019	4 000 000 (a)	Néant	Néant	4 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	16/06/2017	15/08/2019	600 000 (a) 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation de capital)	Néant	Néant	600 000 et 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation de capital)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	16/06/2017	15/08/2019	3% du capital lors de la décision d'émission	Néant	Néant	3% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions (et/ou d'achat d'actions)	27/09/2016	26/11/2019	3% du capital au jour de la première attribution	Néant	Néant	3% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	27/11/2015	26/01/2019	7 % du capital au jour de l'AG	Attribution 10.500 actions	Néant	6,67 % du capital
Délégation en vue d'attribuer des BSA, BSAANE, BSAAR à une catégorie de personnes déterminée	16/06/2017	15/12/2018	150 000 €	Néant	Néant	150 000 €

(a) Plafonds communs

4.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une filiale

Aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10 % des droits de vote et une filiale.

4.6 Assemblée Générale du 22 juin 2018

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,

5. Renouvellement de Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
6. Renouvellement de Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
7. Nomination de Monsieur Kha DINH en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
8. Nomination de Monsieur Pascal QUIRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
9. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

10. Délégation à conférer au *Directoire* en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
11. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
12. Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation,
13. Pouvoirs pour les formalités.

Texte des projets de résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 171 911,41 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 16 118 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 836 785 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2017, soit la somme de 1 171 911,41 euros, en totalité au compte Report à nouveau, qui serait ainsi ramené de (2 076 497,07) euros à un montant débiteur de (904 585,66) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende ni revenu n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution - Renouvellement de Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement de Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Nomination de Monsieur Kha DINH en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Kha DINH, en adjonction aux membres actuellement en fonction, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Nomination de Monsieur Pascal QUIRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pascal QUIRY, en adjonction aux membres actuellement en fonction, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCREs DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 16 juin 2017 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 769 200 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Dixième résolution - Délégation à conférer au *Directoire* en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du *Directoire* et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au *Directoire* sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 150 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ENCREs DUBUIT aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : Les dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le *Directoire* pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
- 8) Décide que le *Directoire* aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - déléguer lui-même au Président du *Directoire* les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le *Directoire* peut préalablement fixer;
 - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au *Directoire* pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du

droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
- 5) Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Douzième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 7 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation le cas échéant exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

4.7 Descriptif du programme de rachat d'Actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale 22 juin 2018.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 décembre 2017 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 146 978 représentant 4,68 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 1219
- Opérations de croissance externe : 134 615
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés (plan d'attribution gratuite d'actions) : 10 500
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : aucun
- Annulation : aucun

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 22 juin 2018

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 314 100 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 décembre 2017 s'élevant à 146 978 (soit 4,68 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 167 122 actions (soit 5,32 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 12 euros

Montant maximal du programme : 3 769 200 euros

Modalités des rachats :

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Encres Dubuit par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues.
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 16 juin 2017 soit jusqu'au 15 décembre 2018.

5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude concernant la remise des actes de propriété des immeubles brésiliens exposée dans la note 3.2.1 Événements significatifs sous le point a) Brésil de l'annexe des comptes annuels, par suite de la suspension liée à des demandes judiciaires par un ancien dirigeant de Dubuit Paint et par l'administrateur judiciaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est mentionné dans la note 3-2-2 de l'annexe sous la rubrique « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est

inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres détenus par votre société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Courbevoie, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

SEC3

Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT

Représentée par :

Nathalie BOLLET

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude concernant la remise des actes de propriété des immeubles brésiliens exposée dans la note 1 « Principaux événements de la période » au point b « situation du Brésil » de l'annexe des comptes consolidés, par suite de la suspension liée à des demandes judiciaires par un ancien dirigeant de Dubuit Paint et par l'administrateur judiciaire.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

- En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.
- Votre Société a procédé, comme défini par la note 9 « Immeuble de placement » à la comparaison de la juste valeur et de la valeur comptable des deux immeubles brésiliens. Nous nous sommes assurés que

les valeurs nettes comptables des actifs n'étaient pas supérieures aux valeurs des rapports des expertises immobilières.

- Votre Société effectue au moins une fois par an, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations à durée de vie indéfinie conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités prévues à la note 10 « Immobilisations Incorporables » de l'annexe sous la rubrique « Suivi des actifs (IAS 36) ». Nous avons examiné les modalités de calcul de ces tests, et leur caractère raisonnable.

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Courbevoie, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :

Nathalie BOLLET

5.3 Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A l'assemblée générale de la société ENCREs DUBUIT

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1 CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

II- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la Sci Dubuit

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a conclu un bail commercial avec la société Sci Dubuit pour la location d'un bureau d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines Dubuit, dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans, à défaut de place et pour des raisons de proximité vis-à-vis de votre siège social.

Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 11,5 K€, et les charges locatives à un montant de 4,1 K€.

Convention conclue avec la Sarl Dubuit International

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Votre société a autorisé la sous-location prenant effet le 1er Janvier 1996 au profit de la Sarl Dubuit International.

Le montant du loyer facturé au 31 décembre 2017 s'est élevé à 2,8 K€.

Votre société a autorisé la signature d'une convention de trésorerie avec la société Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie. Les sommes mises à disposition sont rémunérées au taux Euribor 6 mois au 1er décembre 2015 augmenté de 1%, offrant ainsi des conditions plus avantageuses que celles du marché bancaire.

L'avance s'élève à 2,2 K€ à la clôture de l'exercice.

Convention avec la société Publivenor Sprl

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé une convention ayant pour objet un contrat de prestations administratives. En effet, au travers de sa filiale Belge Publivenor Sprl, votre société emploie un salarié de nationalité belge dont la mission est l'accompagnement d'Encres Dubuit dans la commercialisation des encres numériques sur le territoire français.

Le montant pris en charge pour l'exercice 2017 s'est élevé à 107 K€.

Contrat de prestations administratives et comptables avec la société Dubuit International

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Un contrat de prestations administratives et comptables a été conclu avec la société Dubuit International.

Au titre de l'exercice 2017, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 84 K€.

Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI

Mandataire concerné : Madame Chrystelle FERRARI

Nature et objet de la convention :

Votre société a signé un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres Dubuit s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions salariées, suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société. En cas de non-respect de cette période de garantie d'emploi, elle s'engage à lui verser une indemnité globale forfaitaire brute égale à 24 mois de salaire.

Fait à Paris et Courbevoie, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

SEC 3

représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT

représentée par :

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Encres DUBUIT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 1 Rue Issac Newton
ZI Mitry Compans
77290 MITRY MORY

www.encredubuit.com